

Západočeská univerzita v Plzni

Fakulta filozofická

Bakalářská práce

L'analyse lexicologique d'un texte français

Martina Simulíková

Plzeň 2012

Západočeská univerzita v Plzni

Fakulta filozofická

Katedra románských jazyků

Studijní program Filologie

Studijní obor Cizí jazyky pro komerční praxi

Kombinace angličtina – francouzština

Bakalářská práce

L'analyse lexicologique d'un texte français

Martina Simulíková

Vedoucí práce:

PhDr. Helena Horová, Ph.D.

Katedra románských jazyků

Fakulta filozofická Západočeské univerzity v Plzni

Plzeň 2012

Čestné prohlášení:

Prohlašuji, že jsem tuto bakalářskou práci vypracovala samostatně pod vedením PhDr. Heleny Horové, Ph.D., s použitím pramenů a literatury uvedené v bibliografii.

V Plzni, dne 30. 4. 2012

Poděkování:

Děkuji vedoucí mé bakalářské práce PhDr. Heleně Horové, Ph.D. za její odbornou pomoc, rady, obětovaný čas a v neposlední řadě za nesmírnou ochotu a trpělivost.

Table des matières

1. Introduction	1
2. Le lexique	2
2.1. Les unités linguistiques, les mots « pleins »	2
3. La lexicologie	4
4. Les relations lexicales	6
4.1. La relation d'équivalence	6
4.2. La relation d'opposition	7
4.2.1. Les antonymes complémentaires.....	8
4.2.2. Les antonymes gradables	8
4.2.3. Les antonymes réciproques	9
4.2.4. Les termes incompatibles.....	9
4.3. Les relations hiérarchiques et d'inclusion	9
4.3.1. L'hyperonymie	10
4.3.2. L'hyponymie	10
4.3.3. La relation partie-tout.....	11
4.4. La polysémie et la monosémie	12
4.5. L'homonymie.....	12
4.5.1. L'homophonie	13
4.5.2. L'homographie	14
4.6. La paronymie	14
5. La formation des mots	15
5.1. Les mots construits	15
5.1.1. Les mots dérivés	15
5.1.2. Les mots composés.....	17
5.1.2.1. Les composés populaires.....	17
5.1.2.1.1. Les composés à base verbale.....	18
5.1.2.1.2. Les composés à base nominale.....	18
5.1.2.2. Les composés savants.....	19

5.1.2.3. Les mots-valises.....	20
5.2. Les mots héréditaires et empruntés	21
5.3. L'abréviation et la siglaison.....	22
5.3.1. L'apocope, l'aphérèse	22
5.3.2. La siglaison.....	23
5.3.3. L'acronymie	23
6. Les analyses des textes français.....	25
6.1. L'analyse des relations lexicales.....	25
6.1.1. 1 ^e texte.....	25
6.1.2. 2 ^e texte.....	29
6.1.3. 3 ^e texte.....	32
6.1.4. 4 ^e texte.....	34
6.1.5. Conclusion de l'analyse des relations lexicales	38
6.2. L'analyse de la formation des mots	40
6.2.1. 1 ^e texte.....	40
6.2.2. 2 ^e texte.....	43
6.2.3. 3 ^e texte.....	46
6.2.4. 4 ^e texte.....	49
6.2.5. Conclusion de l'analyse de la formation des mots.....	52
7. Glossaire de la terminologie lexicologique	54
8. Conclusion	57
9. Bibliographie.....	59
9.1. Monographies	59
9.2. Sources électroniques	60
10. Résumé.....	61
10.1. Résumé en français	61
10.2. Résumé en tchèque.....	62
11. Annexes.....	63
11.1. Annexe n° 1	63

11.2. Annexe n° 2	64
11.3. Annexe n° 3	65
11.4. Annexe n° 4	66
11.5. Annexe n° 5	67
11.6. Annexe n° 6	68
11.7. Annexe n° 7	69
11.8. Annexe n° 8	70

1. Introduction

Ce mémoire dont le sujet est « l'analyse lexicologique d'un texte français » a pour but de définir les indices lexicologiques et de mettre en valeur ultérieurement les connaissances acquises en travaillant avec les textes divers.

Le contenu de ce travail est très intéressant. En examinant les liaisons entre les mots d'une langue et leurs origines on peut tomber sur les phénomènes intéressants et on peut aborder la langue d'un autre point du vue. C'est pourquoi j'ai décidé d'élaborer ce sujet.

Concernant la structure du mémoire, il y a deux parties principales. La première partie, celle théorique, est consacrée à la spécification du domaine et de l'approche de la lexicologie et de ses disciplines voisines. Dans la suite on décrit les relations lexicales qui peuvent être entretenues entre les unités linguistiques. Le dernier chapitre de cette partie s'occupe des procédés de la formation des mots.

Dans la deuxième partie on dissèque l'occurrence des phénomènes lexicologiques dans les textes de domaines différents. Ainsi que le contenu de la partie théorique même cette analyse est divisée en deux sous-chapitres généraux. Le premier est destiné à l'observation des relations lexicales. L'objet du deuxième sous-chapitre est la recherche des traits de formations des mots qui apparaissent dans les textes choisis.

A la fin de ce travail, il y a un glossaire des termes lexicologiques utilisés pour lesquels on essaie de trouver des équivalents tchèques. Puisqu'on n'analyse que certains paragraphes des textes, on peut trouver les photocopies des textes entiers en annexe.

2. Le lexique

Pour bien spécifier le domaine d'étude de la lexicologie, il faut tout d'abord expliquer ce que c'est le lexique en tant que l'objet d'approche de cette science (Mortureux, 2008 : 7). Il s'agit de l'ensemble des unités lexicales, c'est-à-dire des mots, d'une certaine langue qui sont définies en examinant les trois éléments qui construisent l'identité d'un mot – sa forme, son sens et la catégorie grammaticale dans laquelle le mot rentre. (Lehmann, 1998 : 1-3).

M.-F. Mortureux explique le terme « le lexique » de manière semblable comme « *l'ensemble indéterminé des éléments signifiants stable (mots, locutions...) d'une langue, considéré abstraitement comme une des composantes formant le code de cette langue* » (Mortureux, 2008 : 7).

Certains linguistes particularisent le lexique, en tant que l'ensemble des mots mis à la disposition des locuteurs, du vocabulaire, considéré comme l'ensemble des mots utilisés par un locuteur donné. Selon cette approche, la connaissance du vocabulaire, étant une réalité de discours, nous permet accéder à une réalité de langue ce qui est le lexique. (Niklas-Salminen, 1997 : 27).

2.1. Les unités linguistiques, les mots « pleins »

Dans l'analyse lexicologique on dirige notre attention sur les mots portants le sens. D'après leurs acceptions et leur importance dans un énoncé on distingue plusieurs types des mots.

Le premier type des unités lexicales est déduit de nombre des éléments qui sont nécessaires pour désigner la réalité. Même si le terme « pommes de terre » est composé de trois mots, il ne s'agit que d'une unité linguistique. Opposés aux mots graphiques définis comme « *une*

suite de caractères délimitées par deux espaces », les mots linguistiques ne sont pas traités d'après leur graphie mais d'après leur signification.

Il peut alors arriver qu'une unité linguistique est composée de plusieurs mots graphiques, comme en cas précédent, ou à l'inverse, qu'un mot graphique est considéré comme plusieurs unités linguistiques. Les exemples de celle dernière sont très souvent des verbes conjugués, p. e. « voyagerons » exprime une activité à l'aspect futur, à la première personne du pluriel.

Néanmoins on peut diviser les unités linguistiques encore en deux catégories – les mots évoquant une réalité même indépendamment, en dehors d'une phrase, comme les noms, les verbes, les adjectifs etc., et les mots qui ne portent de sens signifiant que dans un énoncé. Opposés aux mots « outils » comme les articles, certaines prépositions et conjonctions, ce sont mots « pleins » qui font la base de l'étude lexicologique en portant l'acception d'une expression (Mortureux, 2008 : 8).

3. La lexicologie

La lexicologie est une science relativement récente qui s'intéresse au sens des unités lexicales, leurs formes et aux relations entre le lexique et la syntaxe. La lexicologie observe aussi, du point de vue historique, l'apparition des nouveaux mots et l'évolution du sens des unités lexicales (Niklas-Salminen, 1997 : 5).

« *Le lexique varie partiellement selon trois facteurs principaux qui sont – le temps, l'espace et le registre* ». Cela veut dire qu'une langue n'a pas le même lexique en égard à son évolution historique (par exemple si on compare la langue contemporaine et celle du XV^e siècle), aux différences régionales dans le même pays ou entre les pays qui ont la langue maternelle ou officielle égale, et finalement en égard au niveau de la langue utilisée (standard, littéraire, populaire etc.) (Lehmann, 1998 : 4).

Pour étudier tous ces signes du lexique, la lexicologie emprunte des connaissances aux autres sciences linguistiques. Puisque le lexique est examiné par plusieurs branches de la linguistique, on ne peut pas donner une description du lexique simple et on doit toujours tenir compte des approches de ces domaines.

La syntaxe aide à la lexicologie par la définition des propriétés combinatoire des mots dès qu'ils se trouvent dans une phrase. Pour examiner la forme des unités lexicales, ce sont les acquis de la phonologie en tant que la science qui s'occupe des fonctions des sons dans la langue et de la morphologie en sa qualité de l'étude des formes des mots et de leur formation (Niklas-Salminen, 1997 : 5).

De celle dernière, on peut en parler aussi comme de la morphologie lexicale. Puisque la forme des mots dépend de l'emploi dans la phrase (leur variation en nombre et en genre ou des mots variables qui

sont soumis à la déclinaison ou conjugaison) ce domaine de la morphologie fait une partie de la lexicologie. Elle étudie la structure formelle du lexique, la structure des unités, l'origine de leur formation et des relations entre elles lorsqu'elles se trouvent dans une phrase (Lehmann, 1998 : XIII, XIV).

En adoptant les connaissances de la sémantique on se focalise sur la signification des mots (Niklas-Salminen, 1997 : 5). La lexicologie sémantique, dont on va s'occuper en grande partie de ce mémoire, étudie le lexique dans la perspective du sens des unités. Elle analyse leur signification et les relations sémantiques entre elles. L'acceptation d'un énoncé dépend de la structure de la phrase et surtout de la situation où il est prononcé (Lehmann, 1998 : XIII, XIV).

4. Les relations lexicales

Selon l'usage des unités lexicales, sur le plan paradigmatique, on distingue plusieurs types de relations sémantiques – relation d'équivalence, relation d'opposition et relations hiérarchiques ou d'inclusion (Lehmann, 1999 : 49). On reconnaît aussi des autres rapports lexicaux comme polysémie, monosémie, homonymie, paronymie et autonymie (Niklas-Salminen, 1997 : 120,127).

4.1. La relation d'équivalence

Ce type de relation sémantique, appelée la synonymie, est le rapport entre deux ou plusieurs expressions du sens identique dont la forme diffère. Elles peuvent donc être remplacées l'une par l'autre. D'après la possibilité de la substitution on distingue deux types de synonymie – absolue et partielle, dites aussi approximative. (Lehmann, 1998 : 54,55)

Les synonymes absolus sont très rares. Ils sont remplaçables dans n'importe quel contexte. On peut les trouver dans le langage technique ou scientifique. Il s'agit souvent des mots savants qui existent en deux formes – une empruntée à une langue ancienne, comme le latin ou le grec, et l'autre comme sa traduction dans les autres langues, p. e. « l'ictère » et « le hépatite ».

Les mots synonymiques partiellement ne commutent que dans une ou plusieurs situations. La diversité est causée par la polysémie des mots, c'est-à-dire que chaque mot ayant plusieurs sens ne peut pas se lier avec un seul mot synonyme mais d'après le contexte ils forment des différentes paires synonymiques. Par exemple le mot « fort » peut être le synonyme du terme « gros » ainsi que du mot « épilé » (Niklas-Salminen, 1997 : 110-113).

Du point de vue pragmatique, l'usage des mots dans les contextes différents, on distingue des autres types des synonymes. Il existe des mots du même sens dont l'emploi varie d'après la situation. On parle soit du registre utilisé, comme des mots « meuf/femme » (qui viennent de l'argot et de la langue commune), « futa/pantalon » (de la langue familière et standard) ou « croisée/fenêtre » (de la langue soutenue et populaire), soit des variations géographiques, c'est-à-dire des mots utilisés dans les différents régions français ou dans les autres pays francophones (Lehmann, 1998 : 57).

4.2. La relation d'opposition

La relation d'opposition, dite l'antonymie, lie deux ou plusieurs termes de sens contraire. Néanmoins on ne peut pas omettre que les antonymes ont quand-même quelques traits communs. C'est la communauté de sens qui nous permet de les rapprocher. Par exemple les mots « beau » et « grand » ne peuvent pas être mis en relation de façon pertinente puisqu'ils ont les niveaux de signification différents. Par contre « blanc » et « noir » sont les antonymes comparables parce qu'ils partagent certains traits (Niklas-Salminen, 1997: 113,114).

L'antonymie unit les mots de diverses manières. Si l'on compare le couple « présent, absent » et « grand, petit », on sent naturellement la différence de l'opposition. Tandis que la première paire entretient un rapport d'exclusion (si quelqu'un n'est pas présent, il ne peut être qu'absent et au vice versa), le deuxième couple ne s'opposent pas exclusivement mais uniquement dans certains contextes. Selon ces différences on distingue plusieurs types de la relation d'opposition – l'antonymie complémentaire, gradable, réciproque et les termes incompatibles (Niklas-Salminen, 1997 : 114,115).

Ainsi que la synonymie, aussi l'antonymie est très influencée par le contexte auquel les mots apparaissent. Causé par la polysémie des unités lexicales, on crée des différents couples antonymique d'après la situation où elles sont utilisées (Niklas-Salminen, 1997 : 116, 117).

4.2.1. Les antonymes complémentaires

Le premier type des antonymes sont les termes qui expriment le contraire absolu, c'est-à-dire que la négation de l'un implique l'affirmation de l'autre et au contraire. p. e. « homme/femme, vivant/mort, célibataire/marié » etc.

Ces antonymes sont aussi appelés « non gradables » parce qu'il s'agit des oppositions entre lesquelles on ne peut pas trouver des « degrés » de l'échelle (Niklas-Salminen, 1997 : 114).

4.2.2. Les antonymes gradables

Il s'agit des mots désignant les extrêmes d'une échelle de gradation implicite entre lesquels on peut facilement intercaler les degrés intermédiaires, par exemple « amour/haine, bon/mauvais, large/étroit » (Lehmann, 1999 : 59).

On parle souvent des antonymes partiels puisque la négation de l'un ne suppose pas forcément l'affirmation de l'autre. Par exemple, si on dit que quelqu'un n'est pas grand, on ne veut pas dire nécessairement qu'il est petit – il peut être de taille moyenne (Niklas-Salminen, 1997 : 116).

4.2.3. Les antonymes réciproques

La troisième type d'antonymie résulte de sens des termes qui diffèrent par l'inversion de l'ordre de leurs arguments. Il s'agit des deux termes inverses comme par exemple « acheter/vendre, prêter/emprunter, devant/derrière » (Niklas-Salminen, 1997 : 116). On peut rencontrer ces antonymes surtout dans le domaine des relations de parenté, d'échanges sociaux, et des relations temporelles et spatiales (Lehmann, 1998 : 61).

4.2.4. Les termes incompatibles

Il existe aussi des relations entre les mots qui s'opposent par son caractère mais d'une manière particulière. Il s'agit des mots ordonnés sériellement ou cycliquement.

Il s'agit soit d'une série des mots auprès lesquels on peut indiquer leurs extrémités, comme par exemple les grades dans l'armée, p. e. « *maréchal, général,, caporal, simple soldat* ». Soit ce rapport est entretenu entre les mots d'un ensemble cyclique comme les jours de la semaine. On ne peut pas marquer leurs points extrêmes mais par convention ces termes sont ordonnés du premier au dernier, p. e du « lundi » au « dimanche » (Niklas-Salminen, 1997 : 116-117).

4.3. Les relations hiérarchiques et d'inclusion

Ces relations décrivent le rapport entre un mot spécifique et un mot du sens plus général ou entre deux mots dont l'un désigne une partie de l'autre. Il s'agit alors de la hyperonymie, de la hyponymie et de la relation partie-tout (Lehmann, 1998 : 49, 53).

4.3.1. L'hyperonymie

L'hyperonyme est un nom général, superordonné aux autres termes plus spécifiques, comme par exemple le sens du mot « fruits » inclut « banane, pomme, abricot » etc. Un mot hyperonymique peut remplacer les mots sous-ordonnés dans tout le contexte sans changement du sens de l'assertion. Si l'on parle d'une pêche, on discute forcément des fruits (Niklas-Salminen, 1997 : 118).

Un hyperonyme peut être aussi inférieur à un autre terme. On peut toujours généraliser le sens d'un mot jusqu'à ce qu'on parvienne à une expression universelle comme « une chose, un truc » qui peut indiquer un nombre de réalité immense (Lehmann, 1998 : 51).

4.3.2. L'hyponymie

L'hyponyme représente le contraire de l'hyperonyme. L'hyponymie exprime une relation de sous-ordination. Par exemple les mots « moineau, corbeau » sont sous-ordonnés au mot « oiseau ». Un hyponyme est plus riche sémantiquement qu'un hyperonyme, lorsque le sens d'un hyperonyme comporte moins de précisions, c'est-à-dire qu'il est du sens moins complexe. Mais l'hyponyme est plus pauvre référentiellement puisqu'il s'agit d'une expression plus concrète, plus précise qui s'applique au moins de référents (Niklas-Salminen, 1997 : 118, 119).

L'hyponymie est une relation logique de l'implication du sens. Les hyponymes qui ont le même référent, le même hyperonyme, auquel ils sont liés, s'appellent les co-hyponymes. Parlant de la co-hyponymie on quitte les relations hiérarchiques et on aborde la relation d'équivalence ou d'opposition. Puisque les co-hyponymes, en se rattachant au même terme, se trouvent au même niveau et ils peuvent entretenir entre eux la

relation synonymique, p. e. « guilleret » et « jovial » sont co-hyponymes synonymique du terme « gai ». En revanche, il existe des cas où les termes qui ont le même hyperonyme peuvent être de sens opposé, p. e. les mots « marié, célibataire » des co-hyponymes d' « état civil » sont les antonymes. (Lehmann, 1998 : 50,53, 61,62).

4.3.3. La relation partie-tout

La relation partie-tout découle de la cohérence entre un mot qui indique le tout et des mots désignant ses parties. Ainsi que dans les deux relations précédentes, on distingue les termes superordonnés désignant le tout, dits les holonymes, et les expressions sous-ordonnées, les parties, appelées aussi les méronymes.

Les holonymes sont les mots divisibles en parties. Ainsi que dans la relation hyperonymique même ici on peut trouver l'enchaînement des mots holonymes liés à un autre terme supérieur. Par exemple, si on parle du corps humain : « ongle » fait partie de « doigt », « doigt » fait partie de « main », « main » fait partie de « bras ». Mais en même temps il s'agit des méronymes du mot « corps ».

La méronymie a quelques traits similaires à l'hyponymie. Il s'agit aussi d'une relation logique d'implication. Les méronymes sont liés à un terme superordonné et on peut les rassembler dans un groupe des mots renvoyés à un terme pareil – le même rapport comme des co-hyponymes (Lehmann, 1998 : 53).

Néanmoins il faut faire attention à la relation de sous-ordination des mots abstraits ou des verbes d'action qui peut sembler ambiguë. Il est difficile de distinguer si les mots « arroser, semer, tailler » etc. sont les hyponymes de l'expression « jardiner » ou s'ils désignent les activités que

l'on peut considérer comme les parties de l'exercice physique, alors ses méronymes (Niklas-Salminen, 1997 : 119,120).

4.4. La polysémie et la monosémie

Un autre type de la relation sémantique est la polysémie qui présente une pluralité de significations d'une unité lexicale. Ses acceptions dépendent du contexte dans lequel elle est employée. Puisque la langue a un nombre d'éléments limité, la polysémie lui permet d'exprimer une infinité de contenus inédits et de réagir au besoin de nouvelles désignations (Lehmann, 1998 : 65).

Les situations qui exigent des nouveaux mots sont elles-mêmes inédites. Alors ce sont les locuteurs qui doivent choisir parmi les unités lexicales qui existent déjà pour les décrire. Par cela ils contribuent considérablement au développement des acceptions à l'aide de polysémisation (Niklas-Salminen, 1997 : 123).

Au contraire les unités monosémiques n'ont qu'une seule acception possible. Ce sont les termes univoques qu'on peut rencontrer dans les vocabulaires de spécialité qui tâchent que toute ambiguïté soit évitée (Niklas-Salminen, 1997 : 123).

Mais souvent les termes sont monosémiques uniquement dans leur domaine. Puisque « *la langue de spécialité recourt aux mots polysémiques du lexique commun, en en spécialisant une acception selon les domaines* », comme par exemple « le foyer » en optique. (Lehmann, 1998 : 66).

4.5. L'homonymie

Cette relation diffère complètement de celles précédentes. Au lieu de décrire un objet ou un fait en utilisant plusieurs unités lexicales

différentes qui y réfèrent et de s'occuper des relations entre elles, on va observer des mots polysémiques dont la forme est identique mais dont le sens diffère même radicalement selon le contexte.

Même si on peut penser que les homonymes peuvent provoquer des confusions à cause de leur ambiguïté, les langues naturelles n'admettent pas ces situations. Pour éviter les incompréhensions, le sens des holonymes diffère radicalement dans les contextes où on peut les utiliser. Les locuteurs ne peuvent pas donc s'en tromper. Par exemple le mot « la fraise » existe au sens de « l'outil de coupe », « le fruit » ou « le colerette empesée et plissée ». (Niklas-Salminen, 1997 : 120, 121).

L'homonyme touche principalement les mots qui ont une seule syllabe dont le français est riche. Ces mots sont bien disposés à coïncider parce qu'ils sont courts et ils transmettent moins de traits distinctifs. Souvent il s'agit des mots dont catégorie grammaticale ou leur origine étymologique diffère – p. e. le terme « car » en tant qu'un nom ou une conjonction. Un autre exemple de l'homonymie est le verbe « louer », le mot polysémique qui signifie soit « prendre en location » ou « donner en location », ses sens remontent à deux mots latins différents « locare » et « laudare ». Selon le type d'interprétation des homonymes on en distingue deux – les homophones et les homographes (Lehmann, 1998 : 66-68).

4.5.1. L'homophonie

Si on compare les unités lexicales transmises en oral, on observe leur prononciation. Deux termes qui sont prononcés de la même façon s'appellent les homophones (Lehmann, 1998 : 66).

Ces mots étant proféré de la même manière sont écrit de plusieurs façons différentes, par exemple « voie, voix » – prononcé [vwa] ou « coq, coque, coke » - tous prononcé comme [kɔk] (Niklas-Salminen : 120).

4.5.2. L'homographie

En observant l'orthographe, on peut tomber sur les formes graphiques égales, dont on parle comme des homographes. A cause de l'orthographe pareille les homographes sont même prononcés également, alors il s'agit des homophones en même temps. Les homographes qui diffèrent par la prononciation ne sont plus considérés comme les homonymes (Lehmann, 1998 : 66).

La remarque intéressante est qu'on n'a pas l'habitude de considérer deux mots avec la même orthographe mais du genre grammatical différent comme les homonymes. On estime le genre comme un trait discriminant, p. e. « le livre/la livre, le tour/la tour » (Niklas-Salminen, 1997 : 121).

4.6. La paronymie

Parlant de l'homonymie, il faut nécessairement mentionner aussi la relation lexicale appelée la paronymie. Les paronymes sont les mots qui ont les acceptions différentes mais dont les formes sont très ressemblantes. Leurs prononciations et leurs orthographe sont presque identiques, p. e. « collision/collusion, percepteur/précepteur, recouvrer/recouvrir » (Niklas-Salminen, 1997 : 127).

5. La formation des mots

Comme on a mentionné au début de ce travail, la morphologie lexicale étudie l'étymologie des mots, c'est-à-dire l'origine de la forme des unités lexicales (Lehmann, 1998 : 101).

L'analyse morphologique consiste à « *repérer les mots construits et en dégager l'organisation interne, afin d'élaborer une description générale du lexique construit* ». Pour rendre compte à la fois de la forme et du sens des mots construits, il faut analyser les éléments constituant un terme et expliciter les règles de leur combinaison (Mortureux, 2008 : 37).”

On distingue les mots construits qui assemblent plusieurs éléments et les mots empruntés aux langues proches qui gardent les traits réemployés mais dans les nouvelles combinaisons (Lehmann, 1998 : 102,103).

5.1. Les mots construits

D'après la combinaison des éléments composant les mots construits on reconnaît deux types de la formation – la dérivation et la composition.

5.1.1. Les mots dérivés

La dérivation consiste en l'assemblage de deux ou plusieurs éléments dont seulement un, dit la base, est capable de fonctionner dans une phrase de façon autonome. C'est une formation où il est question de créer un nouveau mot d'un autre terme par l'adjonction d'un ou plusieurs affixes. L'affixe qui se trouve devant la base est appelé préfixe et celui placé après est un suffixe. (Niklas-Salminen, 1997 : 52).

Selon le type de l'affixe on distingue les dérivés préfixés et les dérivés suffixés. Les dérivés préfixés, créés par l'addition d'un ou plusieurs préfixes, conservent la catégorie grammaticale de la base, p. e. le préfixe « dés- », inclus dans le mot « désordre », ne change pas la nature du nom « ordre ». Tandis que les mots suffixés, formés par la suffixation, change en général la nature des mots. Par exemple l'adjectif « fragile » en adjoignant le suffixe « -ité » devient un substantif « la fragilité » (Lehmann, 1998 : 110,117).

L'affixation en tant qu'elle change aussi le sens du mot dérivé, puisque sa signification est « *déterminée, au moins partiellement, par le sens de la base et la valeur de l'affixe* ». Il est nécessaire de s'apercevoir de la grande diversité de ces deux constituants d'un terme pour indiquer la valeur d'un affixe. Pour expliquer bien cette idée, suivons un exemple concret : le suffixe « -tion » ou « -eur » constitue un substantif d'action, p. e. « l'admission » ou d'agent à partir d'un verbe, comme p. e. « le chanteur ». Cependant on ne peut pas généraliser cette règle du point de vue morphologique et l'impliquer à tous les mots lors de chaque affixation comme une caractéristique sémantique commune. On peut remarquer que le mot « couleur » ne sort pas du verbe « couler » et n'exprime pas une action ni un agent de l'action. (Morturueux, 2008 : 38).

A. Lehmann mentionne même le terme « la dérivation non affixale » qui dans le principe oppose à la définition précédente. Néanmoins il s'agit de la création d'un nouveau terme sans aucune modification de la base mais uniquement par le changement de la catégorie grammaticale, p. e. le mot « orange », originairement un substantif, existe aussi dans la valeur d'un adjectif. Ce phénomène est aussi nommé « la conversion » (Lehmann, 1998 : 113).

5.1.2. Les mots composés

La composition est une création de mots qui consiste à accoler plusieurs bases, c'est-à-dire des deux ou plusieurs unités lexicales autonomes (Niklas-Salminen, 1997 : 71,72).

Dans la très grande majorité des cas, sauf quelques verbes comme « bouleverser », composés des verbes « bouler » et « verser », et des adjectifs comme « gris bleu, mi poisson » on aperçoit que la composition englobe les noms. Il s'agit alors d'une manière de la nominalisation (Mortureux, 2008 : 53).

Les linguistes distinguent deux types de composition – composition populaire et savante. « *La première est faite avec des mots français (presse-citron, râpe à fromage) et la seconde utilise des mots empruntés au grec (miso-gyne) ou au latin (fratri-cide)* » (Lehmann, 1998 : 113, 114).

5.1.2.1. Les composés populaires

Un mot créé par la composition populaire assemble des éléments français qui peuvent exister même indépendamment. La nouvelle unité lexicale dépasse le sens que les deux termes composants portent étant placés isolément.

Le rapport sémantique entre les constituants peut varier d'après la nature grammaticale et sémantique des mots assemblés et d'après leur ordre. On aperçoit les relations d'attribution, détermination, subordination, coordination ou le rapport de complément d'objet etc. (Niklas-Salminen, 1997 : 75).

5.1.2.1.1. Les composés à base verbale

Si un composé est construit de deux bases dont l'une est verbale et l'autre nominale, le nom est donc en rapport d'un complément du verbe, très souvent d'un complément d'objet. Ce qui est intéressant, c'est que le français, même dans les mots composés, conserve « *l'ordre des mots qui place le verbe devant son complément* ». Le mot composé de cette façon désigne la propriété fonctionnelle d'une chose et son sens est alors prédictible. Par exemple le mot « ouvre-boîtes » dénomme un instrument qui sert à ouvrir les boîtes de conserve. (Mortureux, 2008 : 54).

La relation de subordination ou de coordination paraît dans les composés constitués de deux verbes. La construction dans un rapport de subordination est par exemple « savoir-faire » ou « laisser-aller » et dans un rapport de coordination on reconnaît des termes comme « cache-cache » ou « va-et-vient » (Niklas-Salminen, 1997 : 75,77).

5.1.2.1.2. Les composés à base nominale

Les unités lexicales composées par plusieurs substantifs entretiennent des relations sémantiques un peu différentes. M.-F. Mortureux distingue « *deux types de composés à base nominale, que l'on appelle « endocentriques » ou « exocentriques »* ».

Ceux premiers, les composés endocentriques, sont mis en relation attributive puisque leurs constituants ont la même valeur syntaxique (le sujet ou l'attribut du sujet) et ils prennent le genre de leur base qui serait le sujet du verbe « être », par exemple « porte-fenêtre » ou « procès-verbal ».

Par contre les composés exocentriques sont assemblés des bases, dont l'un est syntaxiquement inférieur à l'autre, c'est-à-dire qu'un des constituants peut être d'une autre nature grammaticale que l'autre. Par

exemple le mot « pur-sang » est composé du complément d'objet du verbe avoir, « le sang », et de l'attribut de ce complément, « pur » (Mortureux, 2008 : 54,55).

5.1.2.2. Les composés savants

Ce type de composition réside dans l'usage des bases empruntées au latin ou au grec en suivant la syntaxe interne de ses langues classiques. Les composés savants sont très fréquents dans toutes les langues romanes, voire germaniques.

On différencie deux types des composés savants – ceux qui sont construits uniquement des bases empruntées et ceux qui sont combinaison d'éléments non autonomes empruntés et d'éléments français (Mortureux, 2008 : 53, 56).

Comme on a déjà mentionné, la syntaxe des langues origines est conservée en composition savante. La liaison de deux éléments latins est caractéristique par la voyelle de transition « i » qui achève la première base du mot construit. On peut observer ce phénomène dans les termes comme « viticole, « calorifère » ou « fumivore ». Les composés d'origine grecque sont beaucoup plus nombreux que ceux latins. Ces composés sont représentés surtout dans les domaines scientifiques. Les bases grecques sont reliées habituellement par la voyelle « o », p. e. « cosmonaute » ou « homéopathie » (Niklas-Salminen, 1997 : 74).

Il existe aussi des composés dits hybrides qui associent des éléments grecs et latins. Ce sont les mots comme par exemple « automobile » dont « autos » vient du grec et « mobile » du latin, « polyvalence, radiographie » etc. (Niklas-Salminen, 1997 : 74). Pour M.-F. Mortureux, l'existence de ce phénomène, entre autres, prouve

l'intégration des éléments empruntés dans le lexique français (Mortureux, 2008 : 56).

Certains éléments non autonomes d'origine classique peuvent être placé au début mais aussi à la fin d'un terme composé. M.-F. Mortureux propose le terme d'« interfixation » pour indiquer ce mode de composition savante. Leur assimilation à des préfixes ou des suffixes donne le statut des « infixes » à ces éléments (Mortureux, 2008 : 57). Les exemples des bases qui peuvent occuper les deux positions sont : les bases « phono », utilisé dans les termes « phonographe » et « téléphone », ou « pédie » que l'on peut trouver dans les mots « pédiatre » et « orthopédie » (Niklas-Salminen, 1997 : 75)

Généralement les composés savants servent à former des nouveaux termes techniques et scientifiques. Cependant on peut trouver les mots contenant un élément des langues anciennes même dans le vocabulaire courant, comme p. e. les préfixes « hyper- » qui fait partie de mot « hypersensible » ou « hypo- » dans « hypotension » (Niklas-Salminen, 1998 : 74).

5.1.2.3. Les mots-valises

En examinant les mots composés, on tombe souvent sur le terme « le mot-valise » qui fait référence à la composition un peu particulière.

Il s'agit d'assemblage de deux mots dont la forme comportant une partie commune permet les abrégés. Les mots-valises sont créés du début de l'un et de la fin de l'autre terme, comme p. e. « les rurbains » (rural + urbain) ou « le restauroute » (restaurant + route) (Lehmann, 1998 : 167-169).

5.2. Les mots héréditaires et empruntés

« Les mot héréditaires sont ceux que le français a hérité d'une langue ancienne : latin, francique, gaulois. ». Ces termes se sont développés naturellement avec le temps des langues dont le français vient.

Il existe aussi des mots, appelés les « onomatopées », dont l'origine est ignoré puisqu'ils imitent les sons naturels, comme par exemple le verbe « japper » qui reproduit le cri de chien. La majorité des onomatopées sont les interjections comme p. e. « boum ! » ou « ouf ! » (Lehmann, 1998 : 101, 102).

Le lexique d'une langue peut être enrichi aussi par les emprunts à une langue étrangère. Au cours de l'histoire, chaque langue a été influencée par le contact avec les langues et les cultures différentes. Le nombre des emprunts diffère selon l'importance et le temps pendant lequel ce contact a duré.

A notre époque, on rencontre se phénomène surtout dans les domaines où la langue ne possède pas de termes qui permettraient bien désigner une nouvelle réalité. Dans la plupart des cas, il s'agit des faits liés au développement de la société et des techniques modernes. Ces nouveaux termes modernes sont diffusés parmi les locuteurs par les médias mais ils ne sont imposés qu'à condition que, dans la langue cible, ils soient « *considérés comme utiles* », que leur « *intégration [...] ne pose pas trop de problèmes* » et que « *le statut socioculturel de la langue-source [...] soit réputé être prestigieux, etc.* » (Niklas-Salminen, 1997 : 83).

A. Lehmann distingue deux types des mots empruntés – les formes savantes et les formes populaires. Les mots savants viennent du latin ou

grec et ils conservent leur forme originaire. Par contre les formes populaires, dont la source est le latin à date ancienne, ont subi les changements causés par l'évolution phonétique. (Lehmann, 1998 : 102).

5.3. L'abréviation et la siglaison

La langue naturelle a parfois besoin de raccourcir certains termes qui sont considérés d'être trop longs. On parle de deux procédés de la création lexicale – l'abréviation et la siglaison – qui effectuent la troncation des mots en retenant le minimum pour maintenir la nouvelle unité lexicale compréhensible (Niklas-Salminen, 1997 : 79).

5.3.1. L'apocope, l'aphérèse

Les mots peuvent être tronqués de plusieurs façons. Le type d'abréviation qui raccourci la fin du mot est appelé l'apocope, p. e. le mot « convoc » qui est une troncation du terme « convocation » (Lehmann, 1998 :169). L'apocope concerne souvent des mots composés savants, comme p. e. « cinématographe » abrégé comme « ciné » ou « cinéma », mais aussi les termes jugés trop longs, généralement s'il excède deux syllabes, par exemple « bac » pour « baccalauréat » ou « métro » pour « métropolitain » (Niklas-Salminen, 1997 : 80).

Aux antipodes de ce mode de création de nouvelles unités linguistiques, il y a l'aphérèse qui dénomme la troncation du début d'un terme, p. e. « blème » en tant que l'aphérèse du mot « problème » (Lehmann, 1998 : 169). Ce type d'abréviation est plus rare parce qu'il réduit la partie initiale, comme p. e. « bus » qui signifie « autobus » ou « cipal » qui est l'abréviation du mot « principal » (Niklas-Salminen, 1997 : 81).

On rencontre ces deux types de troncation en parlant des mots composés appelés les mots-valises. Ces mots étant composés des deux éléments modifiés sont alors construits d'une apocope et d'une aphérèse (Lehmann, 1998 : 169).

5.3.2. La siglaison

Un autre procédé de la réduction d'une unité lexicale est la siglaison. En comparaison avec les types précédents, la siglaison sert à abrégé les unités constituées des plusieurs mots. Le sigle est alors un terme composé des lettres initiales de ces unités (Mortureux, 2008 :62).

Opposé à l'abréviation qui fait partie du langage parlé ou plutôt négligé, les sigles semblent d'être réservés à la langue standard. Surtout parce qu' « *ils désignent, entre autres, des organisations administratives, politiques, syndicales, étatiques, internationales etc.* ». (Niklas-Salminen, 1997 : 81).

Il existe des sigles qui sont prononcé comme un mot, par exemple « SIDA » ou ceux qu'il faut épeler comme « SNCF » ou « RATP ». Il y a aussi des cas où les deux possibilités sont acceptables, tel que « ONU » (Mortureux, 2008 : 62).

5.3.3. L'acronymie

La dernière parmi les formes de troncation est l'acronymie. Les acronymes réduisent les expressions de plusieurs mots en construisant un nouveau mot à partir des débuts de cette suite des mots, p. e. Bénélux qui veut dire le Belgique, les Pays-Bas (Nederland) et le Luxembourg (Lehmann, 1998 : 169).

En fait il s'agit d'un type de la siglaison or on n'utilise pas seulement les premières lettres d'un terme. Lors de la création d'un

nouveau terme on observe même sa forme orale et puisque la combinaison d'initiales offre des possibilités infinies, on choisit celle mieux prononçable (Mortureux, 2008 : 62). On combine alors les premières lettres ainsi que les premières syllabes de chaque mot composant une unité lexicale complexe. Les exemples sont tels que « Sobodi » qui veut dire « Société bordelaise de diffusion » ou « Fortran », l'abrégié de l'expression anglaise « formula translation » (Niklas-Salminen, 1997 :82).

6. Les analyses des textes français

Dans ce chapitre on va s'occuper de la pratique d'occurrence des phénomènes décrits dans la partie précédente. Pour organiser les phénomènes sur lesquels on va diriger son attention, on montre séparément les relations lexicales qui apparaissent dans les textes et les traits de formation des mots.

6.1. L'analyse des relations lexicales

Tout d'abord on va décrire les relations lesquelles les unités lexicales entretiennent entre elles. Pour la démonstration de ces apports on a choisi trois textes à analyser. Les premiers deux textes sont les articles journalistiques et le troisième est un extrait des belles-lettres.

6.1.1. 1^e texte

Syrie: Un anniversaire sanglant

Plus de 8.500 victimes depuis le début [1] du soulèvement [2]

L'armée du régime contrôle le fief rebelle d'Idleb

200 ONG ont appelé l'ONU et la Russie à stopper les violences [2]

CELA fait [3] maintenant exactement un an que la Syrie est touchée par la répression. Une révolution [2] sanglante qui a déjà provoqué depuis [3] le 15 mars dernier la mort de plus de 8.500 Syriens, en majorité des civils. La communauté internationale, quant [4] à elle, demeure trop divisée et n'est pas encore intervenue [5] de manière concrète sur le terrain, se contentant de dénoncer régulièrement les violences perpétrées envers le peuple [2].

A l'occasion de l'anniversaire du soulèvement, les militants anti-régime ont appelé les Syriens et le reste du monde à manifeste [2] pendant plusieurs jours pour la fin [1] du régime d'Assad. Le gouvernement

syrien, qui qualifie la révolte [2] de «terrorisme» depuis le départ, a réagi immédiatement en appelant à une «marche mondiale pour la Syrie».

Pendant [6] ce temps, l'armée continue à investir violemment les principaux centres de contestation de l'opposition [7]. Ainsi, après avoir mis la main [5] sur le quartier [8] rebelle de Baba Amr [7] au centre de la ville [8] de Homs [7], le régime a repris possession mercredi de la ville d'Idleb [7,9] dans le nord-ouest du pays [10]. L'armée syrienne libre (ASL), incapable de faire face à la puissance de feu de l'armée [11], a capitulé et a déserté la ville rebelle [9], située à proximité de la frontière turque [10]. Deux civils ont néanmoins trouvé la mort hier au cours d'[6] une campagne de perquisition menée par les soldats [11] du régime (www.leconomiste.com, [en ligne]).

Ce texte qui traite un sujet récent de la politique internationale - la tension qui dure déjà depuis un an en Syrie - vient du quotidien économique français l'Economiste. Concernant les relations lexicales dans cet article, il y a des cas de l'antonymie, l'hyponymie, l'hyperonymie, la relation partie-tout et beaucoup d'expressions synonymiques.

Le premier couple de mots soulignés – « le début » et « la fin » – est un exemple de l'antonymie. Plus concrètement il s'agit des antonymes complémentaires puisqu'ils expriment le rapport d'exclusion. Il est aussi impossible de les considérer comme les extrémités d'une échelle. Il ne peut pas alors être question de peser les antonymes gradables.

Les termes marqués du nombre deux sont des cas de relation d'équivalence et de subordination. Les mots « soulèvement, révolution, révolte » sont des synonymes exprimant la manifestation du mécontentement de peuple. Puisque tous les trois termes sont polysémiques, même si les acceptions de chacun ne sont pas très

diverses, il faut les estimer comme les synonymes partiel. Les trois expressions qui restent, « les violences, les violences perpétrées envers le peuple, manifester », sont les conséquences et font partie de ces troubles civils. A mon avis, il s'agit des co-hyponymes des termes précédents (Larousse, 2010 : 711, 764)

Les trois couples marqués du numéro trois, cinq et six sont les exemples de la synonymie. La troisième et la cinquième paire de termes sont des paires synonymiques de temps. Celle première consiste des expressions « depuis » et « cela fait ». Même s'ils n'ont pas la même nature grammaticale, ils ont la valeur égale. La préposition « pendant » et la locution prépositionnelle « au cours de » sont synonyme encore plus évidemment. Les deux couples sont synonymiques absolument. Le cinquième couple consiste des verbes « intervenir » et « mettre la main » sont aussi synonymiques mais partiellement.

Puis on a relevé la préposition « quant », parce qu'elle pourrait être considérée comme un exemple de l'homophonie. Par sa prononciation elle commute avec l'adverbe/la conjonction « quand », or le terme « quant » n'existe que dans locution prépositionnelle « quant à ». Le « t » à la fin du terme est alors prononcé est les mots se diffère dans l'orthographe ainsi que dans la prononciation.

Les unités lexicales numéro sept présentent l'hyponymie. L'expression « les principaux centres de contestation de l'opposition » est le terme superordonné, l'hyponyme, des expressions « le quartier de Baba Amr » et « la ville d'Idleb ». Puisqu'il s'agit des noms propres, des termes géographiques, on ne peut pas trouver de relation de l'opposition ni d'équivalence entre ces deux co-hyponymes.

Le couple consistant des mots « le quartier » et « la ville » est un autre représentant de la relation hiérarchique. Le mot « quartier » fait

partie d'une « ville », il est alors son méronyme. C'est un cas de la relation partie-tout.

Les deux couples des termes suivantes « ville d'Idleb », « ville rebelle », « dans le nord-ouest du pays » et « située à proximité de la frontière turque » entretiennent la relation d'équivalence. Puisque la ville d'Idleb est comparée à une ville rebelle, vu les conséquences dont le texte mentionne, il s'agit des termes qui ne sont synonymiques que partiellement. Le dixième couple des unités linguistiques sont des compléments circonstanciels de lieu synonymiques qui précisent la localisation de la ville d'Idleb. Donc aussi ce couple représente la synonymie partielle parce que ces termes ne sont cohérents que dans le contexte donné.

Les derniers mots soulignés – « l'armée » et « soldat » sont les exemples de la relation partie-tout. « L'armée » est un ensemble constitué des « soldats ». Ce cas est un peu particulier parce que les méronymes sont des individus vivants et il est inhabituel de les considérer comme des parties.

6.1.2. 2^e texte

Grèce [1]: les médias pris dans la bourrasque de la crise

Fermeture de journaux, licenciements, baisses drastiques des salaires [2] : le secteur des médias en Grèce, déréglementé depuis plusieurs années et frappé de plein fouet par la crise financière, se transforme en une bulle menaçante pour l'économie du pays [1] et sa démocratie [3]. Depuis le début de la crise de la dette, en 2010, deux quotidiens grecs ont fermé, *Apogevmatini* et *To Vima*, tandis qu'*Elefthérotypia*, journal [4,5] historique de gauche [6] et la chaîne de télévision privée Alter sont en quasi-faillite. Le syndicat de journalistes Poesy compte "4000 licenciements"[7] dans le secteur et dénonce les "pressions" individuelles exercées sur les salariés [8] pour renégocier les contrats de travail imposant des réductions de salaires [2]_allant jusqu'à 30%. Dans les médias [4] publics, le personnel [8] des trois chaînes de télévision [4]. Net, ainsi que celui de l'agence de presse [4] Ana (semi officielle), qui s'est vu privée [9] de subventions en 2011, a subi des coupes salariales [2] de plus de 25%, comme tout le secteur public [9], et une réduction de personnel [7].

La crise des médias a précédé celle de la dette

Caractérisés par leur nombre pléthorique -une dizaine de télés, plus de 15 quotidiens [5] généralistes et des dizaines de mensuels [5] pour une population d'à peine 11 millions de personnes-, les médias grecs ont connu un "boom" depuis 1990, surtout dans l'audiovisuel, favorisé par le soutien des partis politiques [6], l'abondant crédit bancaire et l'absence de toute réglementation. "Avec l'entrée des capitaux privés l'audiovisuel a été déréglementé [10], comme en Espagne [1] ou au Portugal" [1], relève Manolis Hairetakis, enseignant sur les médias à l'Université d'Athènes."Le système politique [3] n'a pas voulu le réglementer [10], les licences dans l'audiovisuel continuent d'être temporaires et les critères

pour la distribution publicitaire étatique sont opaques", rappelle-t-il (www.lexpress.fr [en ligne]).

Cet article du quotidien français l'Express décrit la situation économique actuelle en Grèce, plus précisément de l'impact de la dette sur les médias publics. Ainsi que dans le texte précédent, c'est la relation d'équivalence qui prédomine. Puis on trouve la relation hiérarchique et quelques mots en relation d'opposition.

Les unités « Grèce, Espagne » et « Portugal » sont les co-hyponymes qui sont sous-ordonnés à un seul terme, leur hyperonyme, « pays ». On peut préciser qu'il s'agit des pays de l'Europe du Sud, mais dans ce contexte-là c'est leur situation économique qui les relie.

Le deuxième couple représente la synonymie. Les mots « baisse » et « réduction » sont des mots synonymiques partiellement. Bien que le terme « baisse » est monosémique, puisqu'il signifie toujours une diminution dans plusieurs contextes, le mot « réduction » est polysémique (Larousse, 2010 : 68, 685). Il est donc possible que ces deux mots ne partagent aucun rapport sémantique dans un autre contexte.

Les termes suivants sont rattachés par la relation hiérarchique. Le mot « démocratie » est un type des « systèmes politiques », il s'agit alors de son hyponyme. Les exemples qui suivent « journal, télévision, presse » représentent la co-hyponymie, parce qu'ils ont l'hyperonyme commun – le mot « médias ». Dans ce cas-là on voit bien l'emboîtement du sens des hyponymes/hyperonymes. Le terme « journal » est présenté ici comme l'hyponyme de « médias » mais en même temps, il s'agit de l'hyperonyme des unités « mensuels » et « quotidiens ». La dernière paire qui représente cette relation et celle de « gauche » et « partis politiques ». L'unité linguistique « partis politiques » est sémantiquement

superordonnée à la « gauche » qui est un élément du spectre des partis politiques.

Les couples d'expressions numéro sept et huit sont synonymiques. Celui premier « licenciements » et « réduction du personnel » aussi bien que le deuxième « salariés » et « personnel » sont les synonymes absolus. Leur sens est monosémique, ils coïncident dans n'importe quel contexte (Larousse, 2010 : 471, 685,729).

Les deux dernières paires des mots soulignés numérotées de neuf et dix sont les antonymes. L'antonymie des termes « privé, public » est complémentaire. Par contre le couple « réglementer » et « déréglementer » sont les antonymes réciproques puis qu'il s'agit des deux processus qui se diffèrent par l'inversion de l'ordre.

6.1.3. 3^e texte

Rosalie avait quitté [1] la maison et Jeanne accomplissait [2] la période de sa grossesse douloureuse. Elle ne se sentait aucun plaisir à se savoir mère [3], trop de chagrins l'avaient accablée. Elle attendait son enfant [3] sans curiosité, courbée encore sous des appréhensions de malheurs indéfinis.

Le printemps [4] était venu [1] tout doucement. Les arbres [5] nus frémissaient sous la brise encore fraîche, mais dans l'herbe humide des fossés, où pourrissaient les feuilles [5] de l'automne [4], les primevères jaunes [6] commençaient [2] à se montrer. De toute la plaine, des cours [7] de ferme [7], des champs détremés, s'élevait une senteur d'humidité, comme un goût de fermentation. Et un foule de petites pointes vertes [6] sortaient de la terre brune [6] et luisaient aux rayons du soleil.

Une grosse femme bâtie en forteresse, remplaçait Rosalie et soutenait [8] la baronne dans ses promenades monotones tout le long de son allée, où la trace de son pied plus lourd restait sans cesse humide et boueuse. Petit père donnait le bras [9] à Jeanne alourdie maintenant et toujours [10] souffrante ; et tante [11] Lison inquiète, affairée de l'événement prochain, lui tenait la main [9] de l'autre côté, tout troublée de ce mystère qu'elle ne devait jamais [10] connaître. (Maupassant, 1983 : 118)

Ce texte vient d'un œuvre du domaine différent - des belles lettres. Pour montrer les relations lexicales, on a relevé des exemples de la synonymie, antonymie, la relation partie-tout et les termes incompatibles. Enfin on a choisi deux termes sur lesquels on va remarquer la polysémie et l'homonymie.

Les expressions marquées du numéro un au numéro trois représentent l'antonymie réciproque. Les premiers deux couples des verbes - « venir, quitter » et « commencer, accomplir » - expriment les

actions qui s'opposent par leur ordre. La troisième de ces exemples, les substantifs « mère, enfant » montre l'opposition qui résulte des relations de parenté. Cette couple est alors aussi un cas de l'antonymie réciproque.

La paire des mots « printemps, automne » représente des termes incompatibles. Ils décrivent deux saisons différentes mais cette opposition est un peu particulière, puisque on ne peut pas indiquer des extrémités désigné dans ce cycle. Egalement on peut évaluer les adjectifs « jaune, verte, brune » marqués du numéro six. La gamme des couleurs est ordonnée sériellement, les couleurs représentent des degrés de cette gamme. On sent la relation d'opposition mais pas sans restriction. Il s'agit alors d'un autre type des termes incompatibles.

La relation partie-tout est contenue dans les couples numéro cinq et sept. Le terme « arbre » et l'holonyme du mot « feuille » qui fait son partie. Ainsi que l'expression « cour » fait partie de l'ensemble des bâtiments construisant une « ferme ».

Pour montrer la polysémie des mots, on a choisi le verbe « soutenir » qui peut avoir cinq acceptions différentes. Ce verbe polysémique peut signifier « supporter/servir d'appui ou de soutien », « aider/empêcher de faiblir », « appuyer/défendre », « affirmer » ou « résister à quelque chose » (Larousse, 2010 : 769).

Afin de représenter un exemple de l'homonymie, on a choisi le mot « tante » qui est monosémique (Larousse, 2010 : 796). Ce nom peut être confondu avec un autre substantif « tente » qui est son homophone puisque leur prononciation est égale. On peut aussi trouver un homographe de terme. Le verbe « tenter » prend la forme égale lors de la conjugaison. Il s'agit de l'homographie des deux mots, dont l'un est le nom « la tente » et l'autre est la forme conjuguée du verbe « tenter ».

6.1.4. 4^e texte

Mariage à la turque

Avec « L'étrangère », Feo Aladag réalise un film poignant sur une femme rejetée par sa communauté.

Voici depuis « La vie des autres » le meilleur film allemand. « L'étrangère », belle moisson de prix. Sujet aussi plus brûlant, plus actuel, que les espions de la Stasi : les crimes [1] d'honneur perpétrés [2] contre les femmes [3] turques en Allemagne. Chaque année, au moins vingt-cinq de ces crimes ensanglantent les trottoirs outré[4]-Rhin. Le cas le plus médiatisé avait été, en 2005, le meurtre [1] de Hatun Sürücü par ses trois frères. Que lui rapprochaient-ils ? Après [5] avoir divorcé en Turquie d'un cousin [6] qui lui avait été imposé, elle avait rejoint sa famille avant [5] d'en être exclue [8], vivant avec son [7] fils [6] comme une Allemande libre, indépendante. Verdict : trois balles dans la tête. Feo Aladag (blonde Autrichienne comme le nom ne l'indique pas) s'est inspirée de cette histoire et d'une dizaine d'autres, que cette docteure en psychologie a synthétisées après plusieurs années d'enquêtes sur le terrain. « *Je suis allée vivre dans les asiles où les femmes turques rejetées [8] par leurs familles [6] venaient trouver refuge. J'ai aussi longuement parlé avec les hommes [3] qui avaient commis [2] ces crimes, des pères [6], des frères [6], pour tenter de comprendre leurs motivations [9], leurs souffrances aussi. »*

Comprendre : le grand cinéma, qui touche, vous prend aux tripes, est celui que ne juge pas, Il ne dit pas untel est noir [10], untel est blanc [10], il ne vous donne pas à aimer l'un plutôt que l'autre [4], il englobe tous ses personnages dans une même empathie, une même volonté de comprendre les raisons [9] de chacun (Lorrain, 2011 : 118).

Cet article issu dans le magazine français Le Point est une description d'un film allemand qui traite un sujet délicat. Même dans ce texte on se focalise sur les relations lexicales qui apparaissent dans cet extrait. Les rapports prédominants sont les relations d'équivalence et d'opposition, mais il y a aussi des cas de la relation hiérarchique, un exemple de l'homonymie, de la paronymie et aussi des termes incompatibles.

Le premier couple des mots « crime » et « meurtre » sont des exemples de la synonymie. Etant donné que le nom « crime » est polysémique, il ne coïncide avec le terme monosémique « meurtre » que dans ce cas-là. (Larousse, 2010 : 197, 513). Il s'agit alors de la synonymie approximative. L'expression « crime » est utilisée dans ce contexte au sens d'un crime de sang. Néanmoins si on évalue que ce terme est utilisé dans ce texte dans son acception générale, c'est-à-dire comme une action enfreignant la loi, on abouti la relation hiérarchique. Le mot « crime » deviendrait alors l'hyperonyme du terme « meurtre », parce que le meurtre est un cas d'infraction.

La paire des termes suivante représente aussi la relation d'équivalence. Même si les termes « perpétré » et « commettre » ne sont pas de la catégorie grammaticale égale, ils décrivent la situation pareille – le fait qu'un crime a été exécuté. De nouveau ces deux termes sont les synonymes partiels. Tandis que le verbe « perpétrer » est toujours lié à une action criminelle, son synonyme n'est pas forcément utilisé dans ce contexte (Larousse, 2010 : 162, 599).

Le couple des mots numéro trois « femmes, hommes » est attaché par le rapport de l'opposition. Il s'agit des antonymes complémentaires parce qu'ils expriment le contraire absolu. La paire marquée du numéro cinq est un autre exemple de la relation d'opposition or il s'agit d'un autre

type de l'antonymie. Puisque les termes « après » et « avant » représentent une relation temporelle et ils s'opposent par leur ordre, ce sont les antonymes réciproques.

Pour montrer la relation appelée la paronymie, on a mis en relief la paire suivante. Ces deux termes « outre » et « autre » ne se distinguent pas largement ni par son orthographe, ni par son prononciation. Ils viennent également des catégories grammaticales différentes. Dans ce texte le terme « outre » est utilisé comme une préposition, tandis que le mot « autre » est un pronom.

Les expressions numérotées du six désignent les membres d'une « famille » qui est alors leur terme superordonné. Le reste des mots « cousin, fils, père » et « frère » sont les termes sous-ordonnés à « la famille ». Il est donc en question duquel type de la relation hiérarchique il s'agit. Si on considère les membres de la famille comme ses « parties » ou uniquement comme les co-hyponymes de ce terme. A mon avis, ce sont plutôt les méronymes d'un ensemble ce qui est « la famille ». Même si ce point de vue pourrait sembler trop abstrait, les membres sont, en fait, les composants de cet ensemble.

Dans la suite on a relevé le mot « son » qui est utilisé dans ce texte comme un adjectif possessif. Vu qu'il s'agit d'un terme court avec peu de traits distinctifs, on peut trouver beaucoup d'exemples homonymiques liés à ce terme. Commençant par les homographes, on tombe facilement sur le substantif « son » qui correspond à cet adjectif par son orthographe aussi bien que par sa prononciation. Pour mentionner aussi un cas de l'homophonie, on peut indiquer par exemple la forme conjuguée du verbe « être » à la 3^e personne du pluriel « sont » (Grand Robert, [en ligne]).

Les deux couples des mots suivants sont deux autres cas de la synonymie approximative. Le premier des termes « exclue » est un

adjectif monosémique qui forme une paire avec le verbe « rejeter » dont le sens peut différer d'après le contexte (Larousse, 2010 : 314,690). La paire suivante est composée des substantifs « motivation » et « raison » dont le premier est monosémique et le deuxième, le mot « raison », est polysémique, son sens peut donc varier selon la situation.

Le dernier couple dont on s'occupe est celui composé des termes « noir » et « blanc ». Comme dans le texte analysé précédemment, les oppositions qui se révèlent du spectre de couleurs entretiennent entre elles le cas de l'antonymie particulière qui est appelé « les termes incompatibles ».

6.1.5. Conclusion de l'analyse des relations lexicales

Après avoir analysé quatre textes choisis du point de vue relationnel, il faut globaliser les résultats de l'analyse, faire la récapitulation brève des relations analysées et commenter leur apparition.

Même si on a analysé les extraits de domaines différents, tous les textes sont riches en relations lexicales. Le rapport prédominant dans les textes analysés est la synonymie et l'antonymie. Ce phénomène est bien évident puisque en parlant d'un sujet on utilise des synonymes pour éviter la répétition des mots. Quant à l'antonymie, dans les textes journalistique elle est utilisée pour bien saisir la situation, il y a alors souvent des antonymes complémentaires. Le texte littéraire au contraire contient plutôt les antonymes réciproques.

Les relations hiérarchiques sont aussi très fréquentes. Plutôt que la relation partie-tout, c'est l'hyponymie et l'hyperonymie qui apparaît. Après avoir analysé ces textes on peut confirmer la remarque de A. Niklas-Salminen et dire que parfois il est vraiment difficile de distinguer l'hyperonymie de la relation partie-tout.

En ce qui concerne la polysémie, c'est un rapport qui est naturellement inclus dans les relations d'équivalence et d'opposition. Il est très rare que deux mots monosémiques soient synonymiques/antonymiques – sauf les exemples des termes de la langue de spécialité, comme on a mentionné précédemment dans la partie théorique. Il n'est pas alors aussi très fréquent de trouver les exemples de la synonymie absolue vu que les synonymes sont souvent polysémiques.

Les relations comme l'homonymie et la paronymie sont consacrées plutôt à l'oral, parce qu'elles examinent la prononciation des unités lexicales. C'est pourquoi on n'a pas trouvé beaucoup d'exemples de ces rapports.

A mon avis, n'importe quelle expression, quoi qu'il soit écrite ou orale, contient des exemples de ces rapports. Certes on ne les aperçoit qu'en cas d'une analyse, puisqu'on dirige son attention sur les rapports qui sont décelables logiquement.

6.2. L'analyse de la formation des mots

Dans ce sous-chapitre on va chercher l'origine des mots et leur procédé de formation. On va chercher ses traits d'origine dans un article journalistique, un texte dont le sujet est médical et un texte consacré à l'environnement.

6.2.1. 1^e texte

La Sonatrach [1], géant de l'or noir devenu tiroir-caisse [2] du régime

Le Sonatrach, le groupe public algérien, est la plus grande et la plus lucrative [3] compagnie pétrolière du continent africain. « Elle est la locomotive [4] d'une économie [5] qui peine à se diversifier », not le chercheur [6] Luis Martinez. Véritable tiroir-caisse du régime, la Sonatrach est au cœur [7] de toutes les luttes d'influence au sein du pouvoir. La direction de ce groupe, qui emploie 125 000 personnes, a été décapitée en 2010 à cause d'une obscure affaire de corruption qui a également entraîné la démission du ministre de l'Energie. « Cela est assez typique du jeu algérien, relève le journaliste Akram Belkaïd : les deux branches du pouvoir, les civils et les militaires, sont en concurrence permanente [8] et s'affrontent par satellites interposés. » (Riols, 2011 : 45)

Cet article du magazine économique français l'Exposition décrit la situation économique d'une société algérienne. Pour montrer les traits de la formation des mots, on a choisi quelques représentants de la dérivation, des mots empruntés et aussi un exemple de l'abréviation.

Le premier terme souligné « Sonatrach » est une expression abrégée. Puisque la dénomination complète de la société est « Société

Nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation, et la commercialisation des hydrocarbures » (www.selectra.info, [en ligne]), on peut remarquer que l'abréviation ne consiste pas de toutes les lettres initiales mais juste des débuts des quelques mots composants. Il s'agit donc d'un acronyme.

L'expression « tiroir-caisse » est composée de deux substantifs liés par un tiret. C'est alors un composé populaire à base nominale, plus précisément le composé endocentrique. Si on veut préciser le rapport entre les mots constituants, l'expression « caisse » et l'attribut du mot « tiroir », puisque ce mot composé ne décrit une autre chose qu'un tiroir de caisse.

Le mot d'origine étrangère « lucrative » a apparu en français au XIII^e siècle. Il tire son origine du mot latin « *lucrum* » qui signifie « le profit ». Jusqu'à aujourd'hui il existe en français le terme « lucre », dont cet adjectif est dérivé par le suffixe « -atif/-ative ». Or ce nom a le sens un peu modifié et récemment il a commencé à être utilisé péjorativement (Bloch, 2004 : 376).

Un autre exemple de mot d'origine latine est le terme « locomotive ». Ce mot était adopté par le français au cours du XVI^e siècle en reliant deux termes latins, le mot « *locus* » qui signifie « le lieu » et « *motivus* » exprimant « mobile ». Si on pourrait décrire la composition de ces deux éléments, il s'agit d'un composé savant à base nominale dont les composants sont liés par la voyelle « o » (Walter, 1998 : 133).

Aussi le terme suivant « économie » est d'origine latine. Cependant le mot « *oconomus* », qui veut dire « juridique » était emprunté par le latin au grec (Bloch, 2004 : 211). Le mot d'origine grecque « *oikonomikos* » est composé de deux mots – « *oikos* » et « *nomos* » qui

sont traduits en français comme « maison » et « administration » (Grand Robert, [en ligne]).

Le mot « chercheur » est un terme héréditaire qui vient du verbe de l'ancien français « chercher ». Ce substantif était dérivé par le suffixe « -eur » qui dénomme l'agent de l'action exprimée par ce verbe (Bloch, 2004 : 127).

Revenant sur les mots d'origine latine, on voit un autre exemple ce qui est le terme « cœur ». Le mot du latin populaire « cor », qui est une abréviation du mot du latin classique « cordis », est devenu la souche pour ce mot emprunté. « *La médecine grecque appelait l'entrée de l'estomac kardia* » qui était traduit comme « cor » en latin « *ce qui explique des expressions telles que « mal au cœur »* » (Bloch, 2004 : 139,140).

Le dernier terme qu'on analyse dans ce texte est le mot « permanente » qui est également d'origine latine. Il vient du terme « permanens » – la forme du participe présent du verbe « permanere » qui veut dire « durer ». Ce terme a remplacé les anciens mots « parmanant, parmanance » dérivés du verbe « parmaindre » d'origine de l'ancien français du XIIe siècle (Bloch, 2004 :477).

6.2.2. 2^e texte

Certes, l'insomnie [1] ou au contraire l'hypersomnie [2] ont des répercussions sur la qualité de vie... Mais quelles sont exactement les conséquences sur la santé ?

Différents effets

L'insomnie va entraîner des problèmes de somnolence [3] diurne, de fatigue, d'irritabilité. Mais les menaces pour la santé sont réelles. Ainsi, elle pourrait être un facteur de risque de dépression notamment. De plus, si les troubles sont liés à un problème d'apnées du sommeil, les risques pour la santé sont très importants. Cette obstruction des voies respiratoires entraîne une augmentation des risques cardiovasculaires [4]. Sans compter les accidents de voiture ou de travail provoqués par la fatigue consécutive à l'insomnie.

Moins de sommeil, plus de diabète ?

Selon une étude présentée lors du congrès américain de diabétologie [5] à Philadelphie en juin 2001, les insomniaques [6] ont plus de risques de développer un diabète ou de souffrir d'obésité. Le manque de sommeil aurait des répercussions sur le métabolisme [7] des sucres et sur une éventuelle résistance de l'organisme à l'action de l'insuline. L'étude a porté sur 27 volontaires en bonne santé âgés de 23 à 42 ans. On comptait 14 dormeurs "normaux" et 13 petits dormeurs (moins de 6,5 heures de sommeil par nuit). Après huit jours d'étude, les scientifiques ont constaté que ces derniers doivent sécréter 40 % d'insuline [8] en plus que les plus gros dormeurs. Cette étude suggère donc un lien direct entre le manque de sommeil et un état d'insulinodépendance [9], pouvant être à l'origine de diabète de type II. Le stress [10] induit par le manque de sommeil pourrait être à l'origine de cette perturbation de l'action de l'insuline. Les chercheurs américains envisagent désormais de conduire une nouvelle étude afin de déterminer

si les diabétiques de type II peuvent améliorer leur condition en améliorant leur sommeil (www.doctissimo.fr, [en ligne]).

Ce texte traite un sujet médical concernant des troubles de sommeil. Puisque cet article utilise la terminologie de spécialité, les mots sont d'origine diverse. On se focalise aussi sur les autres modes de la création de mots, comme la composition ou la dérivation.

La première expression « insomnie » est empruntée au latin du mot « insomnia ». Ce mot latin est dérivé par le préfixe négatif « in- » de la base « somnus » qui veut dire « sommeil ». Le terme « hypersomnie » est dérivé de la même base. Le préfixe « hyper- » emprunté au grec signifie « au-dessus ». Il s'agit alors d'un mot hybride qui combine un élément latin avec un élément grec. Le terme suivant « somnolence » vient aussi de la même base latine. Déjà en latin il y a un dérivé suffixé de la base « somnus » qui est « somnolentia » (Bloch, 2004 : 328,341, 598).

Le mot « cardiovasculaire » est un cas de la composition savante. Il est composé d'un élément d'origine grecque « kardia » désignant « le cœur » et un élément latin « vasculaire » qui est un dérivé savant du mot latin « vasculum » (Bloch, 2004 : 109,664).

Un autre exemple de la composition hybride est le mot « diabétologie ». Ses constituants sont un mot latin médical du moyen âge « diabêtês » qui signifie, proprement dit, « « *qui traverse* », *parce que, dans cette affection, l'urine est surabondante* » (Bloch, 2004 : 192) et un mot grec « logia » en tant que « l'étude » (Walter, 1998 : 75).

Le terme suivant représente la dérivation d'un mot emprunté. « L'insomniaque » vient de la base latine « somnus » (mentionnée ci-dessus) ou plus précisément du mot « insomné » qui veut dire « qui

souffre d'insomnies ». Ce mot était dérivé par l'adjonction du suffixe « -ique » qui est typique pour la formation des adjectifs (Grand Robert [en ligne]). Puisque le mot « insomniaque » fonction dans le texte comme un substantif, il s'agit donc de la conversion d'un adjectif en nom.

Le mot « métabolisme » est d'origine grecque. Sa forme est dérivée de la souche « métabole », qui veut dire « changement », en en accolent le suffixe « -isme », caractéristique pour la création des substantifs masculins (Grand Robert [en ligne]). Il s'agit d'un composé savant.

L'exemple d'un autre mot emprunté au latin est le mot « insuline ». Le mot de souche latine vient du terme « insula » qui désigne « l'île ». Cette dénomination est très exacte parce que cette hormone est extraite des îlots de pancréas (Walter, 1998 : 118). Le nom « insuline » fait aussi partie du composé savant « insulino-dépendance ». Le deuxième constituant de ce mot « dépendance » est un substantif dérivé du verbe d'origine latine « dépendre ». Il est alors nominalisé par le suffixe « -ance » (Bloch, 2002 : 187). Le mot « insulino-dépendance » est un composé à base nominale endocentrique, dont deux composants sont liés par la voyelle « o » qui est caractéristique plutôt pour les mots d'origine grecque. La relation entre ces deux mots est évidente – le mot « insuline » est un attribut du mot « dépendance » puisqu'il s'agit d'une dépendance de l'insuline.

La dernière expression « stress » est d'origine un peu différente. Elle est empruntée à l'anglais, où le mot « stress » signifie « la tension ». Probablement c'est un mot héréditaire du français ancien qui a emprunté le mot « estrece », désignant « étroitesse, oppression », au mot latin « stringere » qui est un équivalent du verbe français « serrer » (Walter, 1998 : 211).

6.2.3. 3^e texte

Emirats Arabes Unis : Le métro [1] renforce le message écologique avec des économies annuelles de 20 millions de dirhams [2]

Le métro de Dubaï a prouvé ses lettres de noblesse écologiques [3] grâce à son design [4] et à son utilisation des technologies les plus récentes afin de diminuer la consommation d'énergie [5]. Il en résulte d'énormes économies financières liées aux coûts de l'électricité ainsi qu'une protection active de l'environnement [6]. [...]

Les systèmes de refroidissement [7] de district utilisés par la RTA ont permis de diminuer la consommation d'électricité d'environ 50 %.

Le système intégré de contrôle d'énergie installé à chaque station de métro a également permis de réduire la consommation de 10 à 20 % par rapport aux systèmes conventionnels.

En outre, l'architecture des stations permet de faire entrer davantage de lumière du jour dans les stations, ce qui réduit également l'utilisation d'électricité. L'utilisation d'un système de contrôle automatique [8] des rames est un autre élément important pour diminuer la consommation d'électricité. Selon les estimations, l'électricité régénérative de freinage peut économiser jusqu'à 25 ou 30 % de ce dont le système ferroviaire [9] aurait normalement besoin [10] sans ce système. - Gulf News (www.bonjourqatar.com, [en ligne]).

Le sujet de cet article est l'écologie, plus précisément il parle du moyen de transport plus respectueux de l'environnement. Même dans ce troisième extrait, on cherche l'origine de certains mots et leur transformation en formes auxquelles on les connaît.

Le premier terme qui a captivé notre attention est le mot « métro ». Il s'agit d'une apocope, puisque la fin de mot « métropolitain » est raccourcie. Ce mot vient quand-même de l'expression anglaise

« metropolitan railway » qui signifie « le chemin de fer qui concerne la capitale » (Walter, 1998, 145).

Le mot suivant « dirham » est emprunté à l'arabe. Rien d'étonnant puisque c'est une monnaie utilisée dans la plupart des pays arabes, mais ce terme est d'origine grecque. La monnaie qui existait en Grèce était appelée « drakhmê », traduit en français comme « drachme ». (Grand Robert, [en ligne]).

L'adjectif « écologiques » est dérivé par le suffixe « -ique » à partir du nom « écologie ». Ce substantif était emprunté dans la langue française au mot allemand « ökologie », lui-même créé comme un composé savant d'origine grecque. Ses composants sont le mot « oikos » qui signifie « habitation » et le mot « logie » connu comme « étude » (Walter, 1998 : 75).

L'exemple suivant de la formation des mots et le terme emprunté à l'anglais « design ». Pourtant ce mot est d'origine française. Il a été créé à partir du nom français « dessin » (Grand Robert [en ligne]). Cependant son acception comme on la connaît, en tant que « style, création », a été développée en anglais (Walter 1998 : 68).

Un autre exemple du mot qui a été emprunté au grec par l'intermédiaire du latin est le nom « énergie ». Sa souche grecque « energia » signifie « force en action » qui oppose à un autre terme grec « dynamis » qui désigne « force en puissance » (Bloch, 2004 : 222).

Le substantif « environnement » est un dérivé à base latine. Sa souche – le verbe « virer » - était empruntée au verbe latin « vi(b)rare » qui veut dire « faire tourner ». Au fur et à mesure on aperçoit le verbe affixé « environner » qui fait la base de ce nom. C'est un sorte de la nominalisation de verbe par le suffixe « -ment » (Bloch, 2004 : 674).

Le terme suivant est également un cas de la nominalisation de verbe en utilisant le suffixe « -ment ». Au XII^e siècle le verbe « froidir » a commencé à apparaître à partir du mot latin « frigidus ». Un peu plus tard on remarque un nouveau verbe créé par la préfixation – le verbe « refroidir » qui est la base du dérivé « refroidissement » (Bloch, 2004 : 278).

Le mot d'origine grecque « automatos » est devenu la souche pour le substantif « automate ». L'adjectif « automatique » a été dérivé de ce nom par le suffixe « -ique » qui est utilisé très souvent pour créer un adjectif à partir d'un nom (Bloch, 2004 : 46).

Le français a emprunté les mots aux différentes langues étrangères à preuve que le terme suivant « ferroviaire » vient de l'italien. Ce mot a été emprunté à l'adjectif italien « ferroviario » dérivé du substantif « ferrovia » qui signifie « chemin de fer » (Walter, 1998 : 88).

Pour montrer un autre exemple du mot héréditaire on a choisi le mot « besoin ». Il vient d'une expression francique – soit du nom « bisunnia » qui veut dire « soin », soit du verbe « bisunnjôn » qui existait en francique au sens de « être nécessaire, être dans le besoin, avoir besoin ». À l'époque médiévale sa forme s'est rapprochée de celle d'aujourd'hui. Il existait le mot « besoigne » au sens de « nécessité, pauvreté » (Bloch, 2004 : 68,69).

6.2.4. 4^e texte

Les bicots [1]-nègres [2] vos voisins (1972) Med Hondo

La France, pays de Cocagne [3]! La France qui chante, qui danse, qui rit, qui s'amuse, qui mange, boit et consomme en mordant à belles dents dans cette société dite d'abondance! La France qui digère, la France qui sommeille, repue [4]! La France qui s'endort... La France aveugle! Du village en brousse à la "sélection", du bateau au port hospitalier, terre promise, du logement sordide aux travaux les plus durs, le long cheminement [5] des immigrés [6], quittant une misère pour tomber dans une autre. Ils sont là, ils existent, respirent et tentent de survivre! Vingt, trente dans une masure sans chauffage ni sanitaire, l'eau du puits par tous les temps, la crasse pour tout horizon. L'embauche, la discrimination, les brimades, le racisme, la peur, les pressions, le chantage [7]. Comment résister, comment s'en sortir quand le voisin, "l'autre" est sourd, muet, aveugle? Ils souffrent, baissent la tête, supportent. D'autres arrivent. La main d'oeuvre n'est plus nécessaire, elle est indispensable! Ils sont indispensables! Certains le savent, le proclament! Ils s'unissent, revendiquent [8], manifestent. C'est un droit; ils l'ont gagné par leur travail, rien ne pourra faire taire leurs voix d'opprimés. Il faut les écouter, les comprendre, les aimer. Ce sont des hommes!

Copyright, 1995 CMC/Les Fiches du Cinéma [9]

(www.cinerecources.net [en ligne]).

Ce commentaire du film est emprunté à un site Internet qui fonctionne comme une base de données concernant la cinématographie. Aussi dans ce texte on attire son attention sur les traits de développement des mots utilisés.

Le premier terme « bicots » désigne les arabes maghrébins. Ce terme vient du registre familier et son sens est péjoratif, voire raciste. Cette dénomination est originaire de l'argot militaire. C'est une abréviation du mot « arabicot » utilisé en argot en tant que « petit arabe ». (Grand Robert [en ligne]). Il s'agit d'un type d'abréviation lors lequel le début du mot est omis. C'est alors un exemple de l'aphérèse.

Aussi le deuxième mot souligné est utilisé dans l'acception péjorative. L'expression empruntée au français du mot portugais ou espagnol « negro » qui signifie « noir » (Walter, 1998 : 153) est raciste employé pour dénommer les gens de la race noire mais avec la référence à l'esclavage ou leur infériorité (Grand Robert, [en ligne]).

Le substantif « cocagne » utilisé dans ce texte est d'origine italienne où le mot « cuccagna » est du même sens comme son équivalent français. Cependant cette expression peut être aussi empruntée au néerlandais où le mot « kokenje » veut dire « *petit gâteau de sucre et de sirop, donné aux enfants à l'occasion des foires annuelles* » (Bloch, 2002 : 138).

L'adjectif souligné « repu » qui suit avait passé par plusieurs transformations avant qu'il soit parvenu à sa forme actuelle. Son développement a commencé à partir du verbe « paître » - un équivalent français du verbe latin « pascere ». Puis le préfixe « re- » a été ajouté. Ce verbe dérivé « repaître » existait dans le sens de « rassasier ». Cet adjectif a été créé à partir d'une forme verbale or « *on ne sent plus le lien avec* » ce verbe (Bloch, 2002 : 455). Il s'agit de la conversion puisque le participe passé d'un verbe fonctionne comme un adjectif.

La base « chemin » du terme suivant « cheminement » est un mot d'origine celtique transmis par l'intermédiaire de l'expression latine « camminus » au français, italien et espagnol. Ce terme contient deux

suffixes. Le premier « -e- » désigne le reste du verbe « cheminer » qui était dérivé de ce substantif. Puis le deuxième suffixe « -ment » a été ajouté pour décrire l'action de cheminer (Bloch, 2002 : 126).

L'expression « immigré », qui est le participe passé du verbe « immigrer », emprunté au verbe latin « immigrare », a commencé à être utilisée comme un substantif (Bloch, 2002 : 331). Il s'agit donc d'un exemple de la conversion, autrement dit de la dérivation non affixale. Une forme verbale a adopté le rôle d'un nom sans aucun changement de sa structure.

Même si son acception diffère complètement, le substantif « chantage » est dérivé du verbe d'origine latine « chanter ». Ce mot a été construit en ajoutant le suffixe « -age » qui est utilisé souvent lors de la nominalisation. Son sens a été « *issu de l'expression « faire chanter quelqu'un »* » (Bloch, 2002 : 121).

Le verbe « revendiquer » est d'origine latine. Il a été dérivé du nom « revendication » emprunté au latin juridique où le terme « rei vindication » signifie « *action de réclamer une chose* » (Bloch, 2002 : 552). La dérivation de ce substantif a été effectuée en enlevant le suffixe typique pour les substantifs « -ation » et en ajoutant le suffixe verbal qu'il fallait adapter selon la prononciation.

Le dernier terme à analyser est le nom « cinéma ». Il s'agit d'une forme abrégée, du mot « cinématographe ». Plus exactement d'un exemple de l'apocope, puisque c'est la fin de l'expression qui est tronquée. Le composé savant « cinématographe » est d'origine grecque et ses constituants sont la base « kinéma » qui signifie « mouvement » et le suffixe typique pour désigner des procédés d'enregistrement « graphein » qui veut dire « écrire » (Grand Robert [en ligne]).

6.2.5. Conclusion de l'analyse de la formation des mots

En s'occupant de la structure des unités lexicales, on pouvait observer le changement de leur forme au cours des siècles, leur transformation des mots étrangers en ceux français mais aussi les possibilités infinies de la combinaison de composants d'une unité linguistique ce qui nous permet de créer les nouveaux termes.

La dérivation est, à mon avis, le phénomène le plus fréquent. Il est rare de trouver un mot consistant d'une base simple. En analysant ces extraits on a tombé sur plusieurs cas d'affixation. On a même vu la variété de la langue en trouvant les unités lexicales basées sur la même souche mais avec les préfixes et suffixes différents. Quelques exemples de la dérivation non affixale, appelée aussi la conversion, apparaissent également dans les extraits analysés.

Concernant les mots composés dans les textes, il y a beaucoup d'exemples des composés savants, c'est-à-dire des mots composés à partir des bases empruntées aux langues étrangères. Les composés dits hybrides sont aussi fréquents. Il s'agit d'un mélange des bases de plusieurs langues, en cas de la langue française c'est la combinaison du grec et du latin. Par contre les composés populaires ne sont représentés que par un seul cas. Dans les extraits analysés, on n'a pas aussi trouvé d'exemple du type particulier de la composition, les mots-valises.

Dans cette analyse on a remarqué beaucoup de mots empruntés, surtout au latin et au grec, mais il y a aussi des cas des emprunts aux autres langues qui ont historiquement influencé le développement du français – comme l'italien, l'allemand, l'anglais, le néerlandais ou l'arabe. Concernant les mots héréditaires, on a trouvé aussi quelques exemples qui viennent soit du francique ou de l'ancien français. Puisque la langue se développe naturellement par l'intermédiaire de son utilisation qui varie

d'après les locuteurs donnés, il est parfois difficile de définir l'origine exacte d'un mot.

Les types différents de l'abréviation ou de la siglaison sont rares dans les textes analysés. On n'a vu qu'un seul exemple de l'acronymie et aucun sigle. Ce phénomène est explicable par le fait que ces deux siglaisons sont utilisées surtout pour la dénomination des organisations, entreprises etc. qui n'apparaissent presque pas dans les extraits choisis. Aussi le raccourcissement de début des mots, dit aphérèse, ne se trouve dans les textes qu'une seule fois, puisque ce type d'abréviation est typique plutôt pour la langue populaire que l'on n'a pas analysée. Même le dernier type de l'abréviation, appelé l'apocope, n'est pas très fréquent. On n'a mentionné que deux cas de la troncation de la fin d'un mot.

Observer ces traits de la formation était très intéressant parce qu'on pouvait découvrir les liaisons entre les unités lexicales ou le développement auquel on ne s'attendait jamais.

7. Glossaire de la terminologie lexicologique

abréviation (f) - zkracování

acception (f) – smysl slova, význam

acronyme (m) – akronymum (zkratka víceslovného názvu, složená nejen z prvních písmen ale také slabik)

affixe (m) – afix, souhrnné označení pro předpony, přípony a vpony

antonyme complémentaire (m) – komplementární/kontradiktorní antonymum

antonyme gradable (m) – polární/kontrastní antonymum

antonyme réciproque (m) – reverzní/konverzní antonymum

antonymie (f) - antonymie

aphérèse (f) – odsunutí, afereze počáteční hlásky nebo hlásek slova

apocope (f) – apokopa, odsouvání koncové hlásky nebo hlásek slova

base (f) – kořen slova, báze

catégorie grammaticale (f) – slovní druh

composé endocentrique (m) – složené slovo, jehož části jsou ve vztahu souřadném (mohou být spojené spojkou « a »)

composé exocentrique (m) – složené slovo, jehož součásti jsou ve vztahu podřadném – jedna část je ve vztahu určujícím

composition (f) – skládání slov

conversion (f) – konverze (vytvoření nového slova bez jakékoli změny toho původního)

dérivation (f) – odvozování slov

dérivation non affixale (f) – bezafixální odvozování, konverze

emprunt (m) – přejaté slovo

holonyme (m) – holonymum (označení celku ve vztahu mezi částí celku a celkem)

homographie (f) – homografie (grafická shodnost dvou a více slov)

homonymie (f) – homonymie (společné označení pro homografii a homofonii)

homophonie (f) – homofonie (shoda výslovnosti dvou a více slov)

hyperonymie (f) – významová nadřazenost slova

hyponymie (f) – významová podřazenost slova

lexique (m) – lexikon, úhrn slovní zásoby jazyka

locuteur (m) – mluvčí (daného jazyka)

méronyme (m) – meronymum (označení části ve vztahu mezi částí celku a celkem)

monosémie (f) – jednoznačnost

mot composé (m) – slovo složené

mot construit (m) – společné označení pro slova odvozená a složená

(mot) dérivé (m) – odvozené slovo

mot emprunté (m) – slovo přejaté

mot graphique (m) – grafická podoba slova

mot héréditaire (m) – slovo, které bylo „zdeděno“ do současného jazyka z jeho starší podoby (např. z franštiny do francouzštiny)

mot outil (m) – neplnovýznamové slovo

mot plein (m) – plnovýznamové slovo

mot-valise (m) – slovo vzniklé křížením dvou slov

paronymie (f) – paronymie (podoba dvou a více slov)

polysémie (f) – mnohoznačnost, vícevýznamovost

polysémisation (f) – proces, při kterém již existující slovo získává další, nový význam

préfixe (m) – předpona

relation partie-tout (f) – vztah mezi částí celku a celkem

siglaison (f) – proces tvoření zkratk

sigle (f) – zkratka (tvořená počátečními písmeny víceslovného výrazu)

souche (f) – kořen, základ slova

suffixe (m) - přípona

synonyme absolu (m) – úplné synonymum

synonyme partielle/approximative (m) – částečné/přibližné synonymum

synonymie (f) - synonymie

termes incompatibles (m) – paralelní/nekompatibilní antonymum

truncation (f) – zkracování slov

unité lexicale (f) – lexikální jednotka

unité lexicale complexe/de plusieurs mots – víceslovná lexikální jednotka

unité linguistique (f) – jazyková jednotka

vocabulaire (m) – slovní zásoba jednotlivce

8. Conclusion

Le but de ce mémoire était de découvrir le domaine de la lexicologie et de se familiariser avec les phénomènes lexicaux et dans la suite d'exercer ces connaissances en analysant les textes divers.

Dans la partie théorique on a expliqué ce que c'est le lexique, on a défini le domaine de la lexicologie et ses domaines voisins dont les acquis elle profite et lesquels cette science récente réutilise pour ses propres approches. Les deux chapitres majeurs de la première partie de ce travail sont consacrés à la description des relations lexicales et de la formation des mots.

La partie pratique avait pour la tâche de montrer les phénomènes définis dans les chapitres précédents en disséquant huit textes français authentiques. Pour pouvoir examiner le plus de traits lexicaux possibles, on a choisi des extraits de textes des domaines différents. Dans quatre textes on s'est focalisé sur les relations lexicales entretenues entre les unités linguistiques tandis que le reste des textes était analysé sur le plan des procédés de la formation des mots. En fin de chaque analyse on a résumé les connaissances découvertes lors du travail avec les textes.

Pour compléter le travail, on a ajouté aussi le glossaire des termes clés de ce mémoire. Trouver les équivalents tchèques n'était pas toujours facile, parce qu'il y a des dénominations qu'on n'utilise pas pour décrire les phénomènes lexicologiques dans la langue tchèque. Les termes les plus problématiques étaient inclus dans la partie concernant la formation des mots puisque la morphologie française et tchèque diffèrent considérablement.

En ce qui concerne la bibliographie utilisée, on a travaillé exclusivement avec les livres et les sites web français. La partie pratique

est basée sur trois sources principales – *Introduction à la lexicologie – sémantique et morphologie* d’Alise Lehmann et Françoise Martin-Berhet, *La lexicologie entre langue et discours* de Marie-Françoise Mortureux et *La lexicologie* d’Aïno Niklas-Salminen. Pour les analyses des textes on s’est basé sur deux dictionnaires étymologiques - *Dictionnaire étymologique de la langue française* de Oscar Bloch et Walther von Wartburg et *Dictionnaire des mots d’origine étrangère* de Henriette Walter. Un autre soutien qu’on a utilisé en élaborant les analyses était le dictionnaire explicatif *Larousse de poche 2011* et le dictionnaire disponible en ligne *le Grand Robert de la langue française*.

9. Bibliographie

9.1. Monographies

BLOCH, Oscar ; WARTBURG, Walther von. *Dictionnaire étymologique de la langue française*. 2^e éd. Paris : PUF, 2004. 682 p. ISBN 2-13-0544266

Collectif. *Larousse de poche 2011*. Paris : Larousse, 2010. 1033 p. ISBN 978-2-03584572-5/978-2-03-584573-3

LEHMANN, Alise ; MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie – sémantique et morphologie*. Paris : DUNOD, 1998. 201 p. ISBN 2-10-003604 1

LORRAIN, François-Guillaume. Mariage à la turque. *Le Point*. 2011, n°2013. p. 118

MAUPASSANT, Guy de. *Une vie*. Paris : Librairie générale française, 1983. 250 p. ISBN 2-253-00424-3

MORTUREUX, Marie-Françoise. *La lexicologie entre langue et discours*. 2^e éd. Paris : Armand Colin, 2008. ISBN 978-2-200-35139-7

NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris: Armand Colin/Masson : 1997. ISBN 2-200-01503-8

RIOLS, Yves-Michel. La Sonatrach, géant de l'or noir devenu tiroir-caisse du régime. *L'Expansion*. 2011, n°762. p. 92.

WALTER, Henriette. *Dictionnaire des mots d'origine étrangère*. Paris : Larousse, 1998. 427 p. ISBN 2-03-340909-0.

9.2. Sources électroniques

AGOUMI, Karim. *Syrie: Un anniversaire sanglant*. [en ligne] [consulté le 20 mars 2012]. Disponible sur : <http://www.leconomiste.com/article/892402-syrie-un-anniversaire-sanglant>

ASANA, Louis. *Les méfaits de l'insomnie*. [en ligne]. [consulté le 25 mars 2012]. Disponible sur : http://www.doctissimo.fr/html/psychologie/mag_2002/mag0308/ps_5236_insomnie_duree_sommeil.htm

Emirats Arabes Unis : Le métro renforce le message écologique avec des économies annuelles de 20 millions de dirhams. [en ligne]. [consulté le 20 mars 2012]. Disponible sur: <http://www.bonjourqatar.com/article.item.483/le-metro-renforce-le-message-ecologique-avec-des-economies-annuelles-de-20-millions-de-dirhams.html>

Grèce : les médias pris dans la bourrasque de la crise. [en ligne]. [consulté le 27 février 2012]. Disponible sur : http://www.lexpress.fr/actualite/media-people/media/grece-les-medias-pris-dans-la-bourrasque-de-la-crise_1076784.html

Le Grand Robert de la langue française. [en ligne]. [consulté le 21 avril 2012]. Disponible sur : <http://gr.bvdep.com/version-1/gr.asp>

Les bicots-nègres vos voisins. [en ligne]. [consulté le 21 avril 2012]. Disponible sur : <http://cinema.encyclopedie.films.bifi.fr/index.php?pk=38155>

Sonatrach. [en ligne]. [consulté le 21 avril 2012]. Disponible sur : <http://www.selectra.info/Sonatrach.html>.

10. Résumé

10.1. Résumé en français

Ce mémoire dénommé « L'analyse lexicologique d'un texte français » se spécialise dans les phénomènes lexicologiques qui sont analysés dans la suite. Les textes authentiques dont les sujets sont très variés ont été choisis pour cette analyse.

La première partie est consacrée à la théorie. Tout d'abord on explique la lexicologie, en tant qu'un domaine de la science, et les autres disciplines linguistiques dont les acquis sont admis à la lexicologie. Les deux chapitres suivants décrivent les relations lexicales qui apparaissent entre les unités linguistiques et les moyens dont le lexique d'une langue s'enrichit.

Ensuite, dans la partie pratique, cette théorie est appliquée directement sur les textes authentiques. Une moitié des textes est analysée sur le plan des relations lexicales, le reste des textes du point de vue du développement des mots et de la formation des nouvelles locutions.

A la fin de ce travail, il y a un glossaire des termes clés qui étaient utilisés dans la partie théorique ainsi que lors du travail avec les textes. En annexe on peut trouver les photocopies des textes analysés.

10.2. Résumé en tchèque

Tato bakalářská práce nazvaná „Lexikologická analýza francouzského textu“ se zaměřuje na lexikologické jevy, které jsou následně zanalyzovány. Pro rozbor těchto jevů byly vybrány autentické texty s velmi rozdílnou tematikou.


První část je věnovaná teorii. Nejprve je vysvětleno, čím se lexikologie jako vědní obor zabývá a jakých poznatků z ostatních lingvistických disciplín využívá. Následující dvě kapitoly popisují lexikální vztahy, které se mezi lingvistickými jednotkami objevují, a způsoby, jakými se slovní zásoba jazyka obohacuje.

V praktické části je pak tato teorie přímo aplikovaná na autentické texty. Polovina textů je analyzována právě z pohledu lexikálních vztahů, zbylé texty pak z hlediska vývoje slov a vytváření nových slovních výrazů.

V závěru této práce se nachází glosář klíčových výrazů, které byly použity jak v teoretické části, tak při práci s texty. V příloze pak můžeme najít kopie analyzovaných textů.

11. Annexes

11.1. Annexe n° 1



Mardi 17 Avri

PACKAGES PROFESSIONNELS

AVEC LES PACKS PRO DU CIH, GÉREZ VOTRE ACTIVITÉ EN TOUTE SÉRÉNITÉ

VOTRE JOURNAL AUJOURD'HUI

RECHERCHE OK

- Événement
- Entreprises
- Economie
- Europe
- Régions
- COMPETENCES & RH
- Brèves
- Société
- Politique
- Politique Internationale
- De Bonnes Sources
- Insolites

Finances

- Bourse De Casa
- Les OPCVM
- Marché Des Devises
- Marché Des Taux

ARCHIVES

- Documents
- Communication Financière
- Chiffres Clés De L'Economie Marocaine
- Nos Documents Qualité
- Enquetes
- Forum
- Agenda

Édition N° 3742 du 2012/03/16

SYRIE: UN ANNIVERSAIRE SANGLANT

- PLUS DE 8.500 VICTIMES DEPUIS LE DÉBUT DU SOULÈVEMENT
- L'ARMÉE DU RÉGIME CONTRÔLE LE FIEF REBELLE D'IDLEB
- 200 ONG ONT APPELÉ L'ONU ET LA RUSSIE À STOPPER LES VIOLENCES

CELA fait maintenant exactement un an que la Syrie est touchée par la répression. Une révolution sanglante qui a déjà provoqué depuis le 15 mars dernier la mort de plus de 8.500 Syriens, en majorité des civils. La communauté internationale, quant à elle, demeure trop divisée et n'est pas encore intervenue de manière concrète sur le terrain, se contentant de dénoncer régulièrement les violences perpétrées envers le peuple. A l'occasion de l'anniversaire du soulèvement, les militants anti-régime ont appelé les Syriens et le reste du monde à manifester pendant plusieurs jours pour la fin du régime d'Assad. Le gouvernement syrien, qui qualifie la révolte de «terrorisme» depuis le départ, a réagi immédiatement en appelant à une «marche mondiale pour la Syrie».

Pendant ce temps, l'armée continue à investir violemment les principaux centres de contestation de l'opposition. Ainsi, après avoir mis la main sur le quartier rebelle de Baba Amr au centre de la ville de Homs, le régime a repris possession mercredi de la ville d'Idleb dans le nord-ouest du pays. L'armée syrienne libre (ASL), incapable de faire face à la puissance de feu de l'armée, a capitulé et a déserté la ville rebelle, située à proximité de la frontière turque. Deux civils ont néanmoins trouvé la mort hier au cours d'une campagne de perquisition menée par les soldats du régime.

Ailleurs, les violences persistent également. La répression s'est en effet intensifiée dans bon nombre d'autres fiefs rebelles. Ainsi, au moins 22 personnes ont été tuées à Deraa dans le sud selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH).

Pour tenter de mettre fin aux violences, près de 200 organisations de défense des droits de l'Homme (ONG) ont appelé l'ONU et la Russie à réagir. Les ONG ont notamment demandé au Conseil de sécurité de l'ONU d'adopter une résolution exhortant le régime à capituler.

Karim AGOUMI

11.2. Annexe n° 2

Actualité > Médias et people

Grèce: les médias pris dans la bourrasque de la crise

Par L'EXPRESS.fr, publié le 30/01/2012 à 09:16

Recommander Envoyer Tweeter 2 +1 0

Imprimer Envoyer par e-mail Partager Voter (0) Commentaires



Le syndicat de journalistes Poesy compte "4000 licenciements" dans le secteur.

AFP PHOTO / ARIS MESSINIS

Conséquence de l'effondrement du pays, journaux et médias audiovisuels plongent dans le marasme.

Fermeture de journaux, licenciements, baisses drastiques des salaires: le secteur des médias en Grèce, déréglementé depuis plusieurs années et frappé de plein fouet par la crise financière, se transforme en une bulle menaçante pour l'économie du pays et sa démocratie. Depuis le début de la crise de la dette, en 2010, deux quotidiens grecs ont fermé, *Apogevmatini* et *To Vima*, tandis qu'*Eleftherotypia*, journal historique de gauche et la chaîne de télévision privée Alter sont en quasi-faillite.

Le syndicat de journalistes Poesy compte "4000 licenciements" dans le secteur et dénonce les "pressions" individuelles exercées sur les salariés pour renégocier les contrats de travail imposant des réductions de salaires allant jusqu'à 30%. Dans les médias publics, le personnel des trois chaînes de télévision Net, ainsi que celui de l'agence de presse Ana (semi officielle), qui s'est vu privée de subventions en 2011, a subi des coupes salariales de plus de 25%, comme tout le secteur public, et une réduction de personnel.

La crise des médias a précédé celle de la dette

Caractérisés par leur nombre pléthorique -une dizaine de télévisions, plus de 15 quotidiens généralistes et des dizaines de mensuels pour une population d'à peine 11 millions de personnes-, les médias grecs ont connu un "boom" depuis 1990, surtout dans l'audiovisuel, favorisé par le soutien des partis politiques, l'abondant crédit bancaire et l'absence de toute réglementation. "Avec l'entrée des capitaux privés l'audiovisuel

a été déréglementé, comme en Espagne ou au Portugal", relève Manolis Hairetakis, enseignant sur les médias à l'Université d'Athènes. "Le système politique n'a pas voulu le réglementer, les licences dans l'audiovisuel continuent d'être temporaires et les critères pour la distribution publicitaire étatique sont opaques", rappelle-t-il.

Pour Dimitris Trimis, président du syndicat des journalistes d'Athènes "la crise des médias date d'avant la crise de la dette; c'était l'époque où leur croissance ne visait pas seulement des bénéfices, mais servait aussi des intérêts de l'élite économique et politique". "Les employeurs n'investissent plus, les crédits bancaires dont certains avaient bénéficié ont été détournés sur des comptes personnels et le système politique ou bancaire ne peut plus financer les médias; d'où cette asphyxie qui conduit au massacre de la profession et porte atteinte au droit à l'information", ajoute M. Trimis, ex-journaliste d'*Eleftherotypia*. Le porte-parole du gouvernement, Pantélis Kapsis, lui-même ex-directeur de l'information du premier groupe de presse Lambrakis, reconnaît pudiquement que "le secteur devra traverser de grands changements". "Depuis des années, on conservait des bulles, les journalistes n'en sont pas responsables évidemment, mais tout le système politique et médiatique", a-t-il récemment dit à la radio privée athénienne "9". En 2011, les pertes des principaux groupes de médias ont atteint 107,7 millions d'euros tandis que les ventes des journaux ont baissé entre 9% et 20% après une chute de 25 à 30% en 2010, première année de la crise.

Avec AFP

Partager l'info : Réagir : (0) Commenter

11.3. Annexe n° 3

vous dérangez point, madame la baronne, ne vous dérangez point : je sais ce que vaut un pas. »

Comme il sortait, il rencontra tante Lison qui venait voir sa malade. Elle ne s'aperçut de rien ; on ne lui dit rien et elle ne sut rien, comme toujours.

8

Rosalie avait quitté la maison et Jeanne accomplissait la période de sa grossesse douloureuse. Elle ne se sentait au cœur aucun plaisir à se savoir mère, trop de chagrins l'avaient accablée. Elle attendait son enfant sans curiosité, courbée encore sous des appréhensions de malheurs indéfinis.

Le printemps était venu tout doucement. Les arbres nus frémissaient sous la brise encore fraîche, mais dans l'herbe humide des fossés, où pourrissaient les feuilles de l'automne, les primevères jaunes commençaient à se montrer. De toute la plaine, des cours de ferme, des champs détrempés, s'élevait une senteur d'humidité, comme un goût de fermentation. Et une foule de petites pointes vertes sortaient de la terre brune et luisaient aux rayons du soleil.

Une grosse femme, bâtie en forteresse, remplaçait Rosalie et soutenait la baronne dans ses promenades monotones tout le long de son allée, où la trace de son pied plus lourd restait sans cesse humide et boueuse.

Petit père donnait le bras à Jeanne alourdie maintenant et toujours souffrante ; et tante Lison inquiète, affairée de l'événement prochain, lui tenait la main de l'autre côté, toute troublée de ce mystère qu'elle ne devait jamais connaître.

Ils allaient tous ainsi sans guère parler, pendant des heures, tandis que Julien parcourait le pays à cheval, ce goût nouveau l'ayant envahi subitement.

Rien ne vint plus troubler leur vie morne. Le baron, sa femme et le vicomte firent une visite aux Fourville

118

que Julien semblait déjà connaître beaucoup, sans qu'on s'expliquât au juste comment. Une autre visite de cérémonie fut échangée avec les Briseville, toujours cachés en leur manoir dormant.

Un après-midi, vers quatre heures, comme deux cavaliers, l'homme et la femme, entraient au trot dans la cour précédant le château, Julien, très animé, pénétra dans la chambre de Jeanne. « Vite, vite, descends. Voici les Fourville. Ils viennent en voisins, tout simplement, sachant ton état. Dis que je suis sorti, mais que je vais rentrer. Je fais un bout de toilette. »

Jeanne, étonnée, descendit. Une jeune femme pâle, jolie, avec une figure douloureuse, des yeux exaltés, et des cheveux d'un blond mat comme s'ils n'avaient jamais été caressés d'un rayon de soleil, présenta tranquillement son mari, une sorte de géant, de croque-mitaine à grandes moustaches rousses. Puis elle ajouta : « Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de rencontrer M. de Lamare. Nous savons par lui combien vous êtes souffrante ; et nous n'avons pas voulu tarder davantage à venir vous voir en voisins, sans cérémonie du tout. Vous le voyez, d'ailleurs, nous sommes à cheval. J'ai eu, en outre, l'autre jour, le plaisir de recevoir la visite de Mme votre mère-et du baron. »

Elle parlait avec une aisance infinie, familière et distinguée. Jeanne fut séduite et l'adora tout de suite. « Voici une amie », pensa-t-elle.

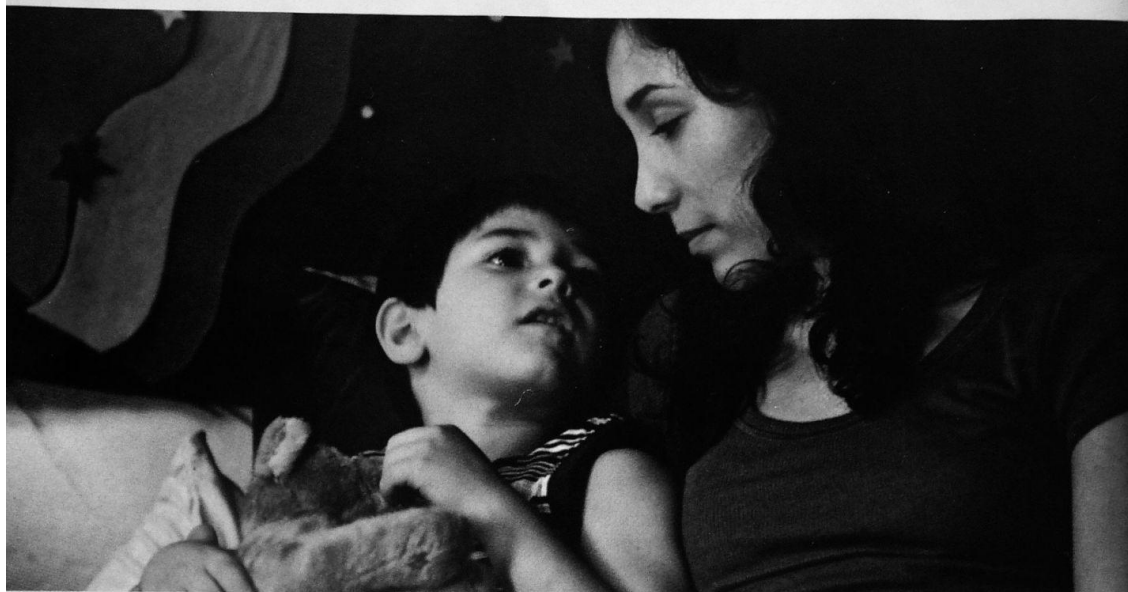
Le comte de Fourville, au contraire, semblait un ours entré dans un salon. Quand il fut assis, il posa son chapeau sur la chaise voisine, hésita quelque temps sur ce qu'il ferait de ses mains, les appuya sur ses genoux, sur les bras de son fauteuil, puis enfin croisa les doigts comme pour une prière.

Tout à coup, Julien entra. Jeanne stupéfaite ne le reconnaissait plus. Il s'était rasé. Il était beau, élégant et séduisant comme aux jours de leurs fiançailles. Il serra la patte velue du comte qui sembla réveillé par sa venue, et baisa la main de la comtesse dont la joue d'ivoire rosit un peu, et dont les paupières eurent un tressaillement.

Il parla. Il fut aimable comme autrefois. Ses larges yeux, miroirs d'amour, étaient redevenus caressants ; et ses cheveux, tout à l'heure ternes et durs, avaient repris

119

CULTURE



Mariage à la turque

Avec « L'étrangère », Feo Aladag réalise un film poignant sur une femme rejetée par sa communauté.

PAR FRANÇOIS-GUILLAUME LORRAIN

Voici depuis « La vie des autres » le meilleur film allemand. « L'étrangère », belle moisson de prix. Sujet aussi plus brûlant, plus actuel, que les espions de la Stasi: les crimes d'honneur perpétrés contre les femmes turques en Allemagne. Chaque année, au moins vingt-cinq de ces crimes ensanglantent les trottoirs outre-Rhin. Le cas le plus médiatisé avait été, en 2005, le meurtre de Hatun Sürücü par ses trois frères. Que lui reprochaient-ils? Après avoir divorcé en Turquie d'un cousin qui lui avait été imposé, elle avait rejoint sa famille avant d'en être exclue, vivant avec son fils comme une Allemande libre, indépendante. Verdict: trois balles dans la tête. Feo Aladag (blonde Autrichienne comme le nom ne l'indique pas) s'est inspirée de cette histoire et d'une dizaine d'autres, que cette docteure en psychologie a synthétisées après plusieurs années d'enquête sur

le terrain. « Je suis allée vivre dans les asiles où les femmes turques rejetées par leurs familles venaient trouver refuge. J'ai aussi longuement parlé avec les hommes qui avaient commis ces crimes, des pères, des frères, pour tenter de comprendre leurs motivations, leurs souffrances aussi. »

Comprendre: le grand cinéma, qui touche, vous prend aux tripes, est celui qui ne juge pas. Il ne dit pas untel est noir, untel est blanc, il ne vous donne pas à aimer l'un plutôt que l'autre, il englobe tous ses personnages dans une même empathie, une même volonté de comprendre les raisons de chacun. Car chacun a ses raisons. C'est à cette condition qu'on accède à l'essence même de la tragédie. Non pas la tragédie du fait divers, mais la vraie tragédie grecque, dramaturgique, qui resserre son nœud coulant avec une redoutable efficacité. La protagoniste de « L'étrangère », Umay, se retrouve en effet prise dans un étau infernal: d'un côté, sa liberté de femme, de mère, vécue comme un désir, une nécessité; de l'autre, sa famille, à qui elle est affectivement liée, dont « elle voudrait être aimée pour ce qu'elle est et non pour ce qu'elle fait », selon la formule de la cinéaste. Vœu pieux. Car la famille turque, déracinée en Allemagne, se replie sur ses traditions ancestrales avec, à l'horizon, le déshonneur, la honte sociale engendrés par le refus de la fille aînée de se plier à la loi du mari. La force

Déchiement.
Révélée en 2004 dans « Head-on », la comédienne Sibel Kekilli joue une mère sommée de rentrer dans le rang.

La Sonatrach, géant de l'or noir devenu tiroir-caisse du régime

La Sonatrach, le groupe public algérien, est la plus grande et la plus lucrative compagnie pétrolière du continent africain. « Elle est la locomotive d'une économie qui peine à se diversifier », note le chercheur Luis Martinez. Véritable tiroir-caisse du régime, la Sonatrach est au cœur de toutes les luttes d'influence au sein du pouvoir. La direction de ce groupe, qui emploie 125 000 personnes, a été décapitée en 2010 à cause d'une obscure affaire de corruption qui a également entraîné la démission du ministre de l'Énergie. « Cela est assez typique du jeu algérien, relève le journaliste Akram Belkaïd : les deux branches du pouvoir, les civils et les militaires, sont en concurrence permanente

et s'affrontent par satellites interposés. »

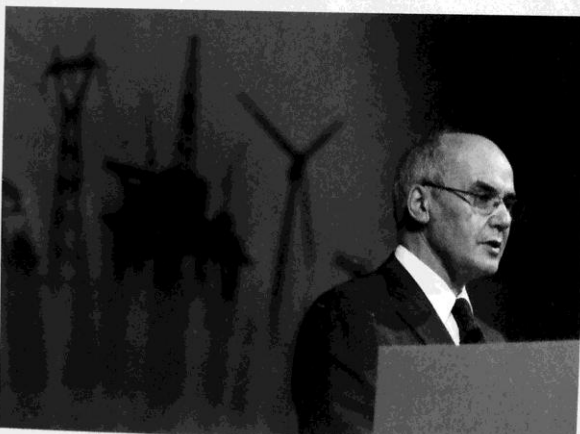
Sans la Sonatrach, fondée en 1963, un an après l'indépendance du pays, l'économie algérienne serait exsangue. Le groupe est le principal fournis-

seur de devises de l'Algérie, grâce à la production de pétrole (1,2 million de barils par jour) et aussi de gaz, dont le pays est le troisième fournisseur de l'Europe. Les recettes des hydrocarbures ont atteint 41,6 mil-

liards d'euros à la fin de 2010, en hausse de 25 % par rapport à 2009.

SIGNE DE L'IMPORTANCE et de la richesse de la Sonatrach, le ministre de l'Énergie, Youcef Yousfi, a annoncé en janvier que le groupe allait investir 43 milliards d'euros entre 2011 et 2015 pour renforcer sa capacité de production. Une somme gigantesque, l'équivalent du tiers du PIB du pays en 2010 !

Alors que la nationalisation du groupe, en 1971, avait été vécue comme « une deuxième indépendance », relève Luis Martinez, la Sonatrach a aujourd'hui « perdu de sa superbe auprès de la population. Comme le FLN, puis l'armée, au cours de la décennie 80, la Sonatrach est devenue l'incarnation d'un Etat qui révolte. » © Y.-M.R.



RICHARD CARSON/REUTERS

11.6. Annexe n° 6

Rechercher

Un article

Un médicament

Tout sur le sommeil

- Mécanismes du sommeil
- Sommeil paradoxal
- Literie et sommeil
- Durée du sommeil
- La sieste
- Le dico du sommeil

Sommeil et santé

- Bienfaits du sommeil
- Sommeil réparateur
- Dépression et sommeil

A chaque âge son sommeil

- Sommeil du nourrisson
- Sommeil de l'enfant
- Sommeil des seniors
- Sommeil de l'adolescent
- Sommeil et grossesse

L'insomnie en questions

- Insomnie
- Causes de l'insomnie
- Stress et insomnie

Vaincre l'insomnie

- Sommeil et hygiène de vie
- Les somnifères
- Les traitements non-médicamenteux de l'insomnie

Guide des somnifères

- Donormyl
- Elusanes valériane
- Euphytose
- Imovane
- Noctyl
- Nopron



Bien dormir

59

Voir aussi nos dossiers : [L'insomnie en question](#)
[Hommes : pas d'angoisse](#)
[Plus jamais fatigué !](#)

Les méfaits de l'insomnie

Le manque de sommeil est responsable de fatigue, de manque de concentration, de baisse de vigilance... Mais savez-vous que l'insomnie a également de nombreux retentissements sur notre santé. Car notre organisme est alors fragilisé. Voici quelques maladies liées à un repos insuffisant.

Certes, l'insomnie ou au contraire l'hypersomnie ont des répercussions sur la qualité de vie... Mais quelles sont exactement les conséquences sur la santé ?

Différents effets

L'insomnie va entraîner des problèmes de somnolence diurne, de fatigue, d'irritabilité. Mais les menaces pour la santé sont réelles. Ainsi, elle pourrait être un facteur de risque de dépression notamment. De plus, si les troubles sont liés à un problème d'apnées du sommeil, les risques pour la santé sont très importants. Cette obstruction des voies respiratoires entraîne une augmentation des risques cardiovasculaires. Sans compter les accidents de voiture ou de travail provoqués par la fatigue consécutive à l'insomnie.

Moins de sommeil, plus de diabète ?

Selon une étude présentée lors du congrès américain de diabétologie à Philadelphie en juin 2011, les insomniaques ont plus de risques de développer un diabète ou de souffrir d'obésité. Le manque de sommeil aurait des répercussions sur le métabolisme des sucres et sur une éventuelle résistance de l'organisme à l'action de l'insuline. L'étude a porté sur 27 volontaires en bonne santé âgés de 23 à 42 ans. On comptait 14 dormeurs "normaux" et 13 petits dormeurs (moins de 6,5 heures de sommeil par nuit). Après huit jours d'étude, les scientifiques ont constaté que ces derniers doivent sécréter 40 % d'insuline en plus que les plus gros dormeurs. Cette étude suggère donc un lien direct entre le manque de sommeil et un état d'insulinodépendance, pouvant être à l'origine de diabète de type II. Le stress induit par le manque de sommeil pourrait être à l'origine de cette perturbation de l'action de l'insuline. Les chercheurs américains envisagent désormais de conduire une nouvelle étude afin de déterminer si les diabétiques de type II peuvent améliorer leur condition en améliorant leur sommeil.



© Raguet / Phanie

Quand l'insomnie donne un coup de vieux !

Des études récentes ont montré qu'une privation de sommeil prolongée (4 heures de sommeil pendant 6 nuits consécutives) chez des jeunes garçons de 20 ans, les transforme physiologiquement en individus de 60 ans ! En effet, leur taux de cortisol (hormone témoignant d'un certain stress) s'élève significativement, entraînant des problèmes d'hypertension, voire des pertes de mémoire. En reliant ce stress lié au manque de sommeil et la résistance à l'insuline évoquée dans l'étude précédente, ces résultats pourraient même aller jusqu'à expliquer en partie le fort pourcentage d'individus obèses dans la population américaine !

Louis Asana
Mis à jour le 12 décembre 2011

*Arch Gen Psychiatry, février 2002 ; vol. 59 : p. 131-136.

11.7. Annexe n° 7

EMIRATS ARABES UNIS : Le métro renforce le message écologique avec des économies annuelles de 20 millions de dirhams

Posté par **Qatar** le 26/08/2010 12:45:25 (422 lectures)

Le métro de Dubaï a prouvé ses lettres de noblesse écologiques grâce à son design et à son utilisation des technologies les plus récentes afin de diminuer la consommation d'énergie. Il en résulte d'énormes économies financières liées aux coûts de l'électricité ainsi qu'une protection active de l'environnement.

Une étude récente de la Direction des routes et des transports (RTA) de Dubaï a révélé que le projet de métro a apporté une contribution positive aux projets d'économie d'énergie de la RTA et à la vision écologique stratégique de Dubaï.

D'après les résultats d'exploitation du métro de Dubaï, les spécifications fixées par la RTA concernant les systèmes du métro ont permis de réduire la consommation d'électricité de 25 %, soit 20 millions de dirhams par an. La diminution des émissions de dioxyde de carbone produites par les centrales électriques qui alimentent le métro ont renforcé les économies déjà réalisées.

Le premier facteur porte sur l'utilisation d'une électricité régénératrice lors du freinage. Cette électricité est utilisée par les rames de métro pendant la phase d'accélération.

Chaque fois qu'une rame freine, de l'électricité est générée, qui est dirigée vers un onduleur électronique, avant d'être utilisée par d'autres rames en phase d'accélération. Chaque rame est équipée de deux onduleurs.

Le deuxième facteur important pour économiser l'énergie est l'utilisation d'un réseau électrique qui maintient une tension élevée de 33 kilovolts (kV) au lieu des 11 kV utilisés localement par la Direction de l'Eau et de l'Électricité de Dubaï. Ce réseau, le premier à être installé à Dubaï, diminue les pertes d'électricité pendant la transmission par câble de près de 90 % par rapport aux réseaux normaux de 11 kV. En outre, l'utilisation d'un réseau à 33 kV permet de fournir de l'électricité sur des distances bien plus longues. Le réseau de 33 kV peut fournir de l'énergie à 40 km de distance, contrairement aux réseaux de 11 kV, qui sont limités à quelques kilomètres. Ceci aboutit également à des économies sur les coûts de distribution.

La climatisation des stations de métro et des dépôts à l'aide d'une technologie de refroidissement de district est un autre facteur de contribution aux économies d'énergie et à la protection de l'environnement.

Consommation réduite

Les systèmes de refroidissement de district utilisés par la RTA ont permis de diminuer la consommation d'électricité d'environ 50 %.

Le système intégré de contrôle d'énergie installé à chaque station de métro a également permis de réduire la consommation de 10 à 20 % par rapport aux systèmes conventionnels.

En outre, l'architecture des stations permet de faire entrer davantage de lumière du jour dans les stations, ce qui réduit également l'utilisation d'électricité. L'utilisation d'un système de contrôle automatique des rames est un autre élément important pour diminuer la consommation d'électricité. Selon les estimations, l'électricité régénérative de freinage peut économiser jusqu'à 25 ou 30 % de ce dont le système ferroviaire aurait normalement besoin sans ce système. - Gulf News

11.8. Annexe n° 8



Fiche Film

Les bicots-nègres vos voisins (1972) Med Hondo



Pays de production France ; Mauritanie
Sortie en France 1974

[>> Rechercher "Les bicots-nègres vos voisins" dans le catalogue Ciné-Ressources](#)

[Générique technique](#) | [Générique artistique](#) | **[Résumé](#)** | [Bibliographie](#) |

La France, pays de Cocagne! La France qui chante, qui danse, qui rit, qui s'amuse, qui mange, boit et consomme en mordant à belles dents dans cette société dite d'abondance! La France qui digère, la France qui sommeille, repue! La France qui s'endort... La France aveugle! Du village en brousse à la "sélection", du bateau au port hospitalier, terre promise, du logement sordide aux travaux les plus durs, le long cheminement des immigrés, quittant une misère pour tomber dans une autre. Ils sont là, ils existent, respirent et tentent de survivre! Vingt, trente dans une mesure sans chauffage ni sanitaire, l'eau du puits par tous les temps, la crasse pour tout horizon. L'embauche, la discrimination, les brimades, le racisme, la peur, les pressions, le chantage. Comment résister, comment s'en sortir quand le voisin, "l'autre" est sourd, muet, aveugle? Ils souffrent, baissent la tête, supportent. D'autres arrivent. La main d'oeuvre n'est plus nécessaire, elle est indispensable! Ils sont indispensables! Certains le savent, le proclament! Ils s'unissent, revendiquent, manifestent. C'est un droit; ils l'ont gagné par leur travail, rien ne pourra faire taire leurs voix d'opprimés. Il faut les écouter, les comprendre, les aimer. Ce sont des hommes!

Copyright, 1995 CMC/Les Fiches du Cinéma

fiches
du
cinéma